

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



27 mars 2013

SESSION ORDINAIRE 2012-2013

RAPPORT SUR LES POLITIQUES DE GENRE

fait au nom du Comité d'avis pour l'égalité des chances
entre les hommes et les femmes

par M. Ahmed MOUHSSIN, Mme Gisèle MANDAILA
et Mme Catherine MOUREAUX

CHAPITRE II – L'EVRAS

SOMMAIRE

1. Exposé du ministre Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille	3
1.1. Exposé du ministre Emir Kir	3
1.2. Discussion	4
2. Auditions relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).....	6
2.1. Audition de M. Roland Perceval, président de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation	6
2.2. Exposé de Mme Michèle Keyaert, administratrice de la Fédération laïque des centres de planning familial	7
2.3. Discussion	11
2.4. Exposé de Mme Sylvie Lausberg, responsable de la Cellule étude et stratégie du Centre d'action laïque	14
2.5. Exposé de Mme Michèle Demeuse, inspectrice des Centres psycho-médico-sociaux.....	24
2.6. Exposé de M. Pascal Graulus, coordinateur des animations EVRAS au Centre de planning familial Aimer à l'ULB.....	26
2.7. Discussion	29
2.8. Exposé de Mme Katty Renard, collaboratrice scientifique d'ULB PROMES, département d'épidémiologie et de promotion de la santé	31
2.9. Exposé de Mme Marie-Noëlle Leforestier, responsable des animations EVRAS du centre de planning familial « La famille heureuse »	33
2.10. Exposé de M. Guy De Keyser, secrétaire général du SeGEC (Fédération des centres PMS)	35
2.11. Discussion	36
3. Avis.....	40
3.1. Recommandations	40
3.2. Vote sur l'avis	41
4. Approbation du chapitre II – L'EVRAS	41

Ont participé aux travaux : Mme Sfia Bouarfa, Mme Dominique Braeckman, Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, Mme Gisèle Mandaila, M. Pierre Migisha, M. Ahmed Mouhssin, Mme Catherine Moureaux, Mme Mahinur Ozdemir (remplace Mme Céline Fremault) et Mme Viviane Teitelbaum (présidente).

Ont également assisté aux travaux : Mme Anne Herscovici et M. Jacques Morel (députés), M. Emir Kir (ministre).

Mesdames,

Messieurs,

Le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes s'est réuni les 7 mars, 16 et 30 mai, 27 juin 2012 et les 23 janvier et 27 mars 2013, pour travailler sur la thématique de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et, dans ce cadre, procéder à des auditions.

M. Ahmed Mouhssin a été désigné en qualité de rapporteur et Mmes Catherine Moureaux et Gisèle Mandaila en qualité de co-rapporteuses.

Dans le cadre de ses travaux sur les politiques de genre et l'approche intégrée de la dimension de genre, le Comité d'avis a invité le ministre Emir Kir, en charge de l'Action sociale et de la Famille, à présenter un exposé sur la situation de l'EVRAS en région bruxelloise.

1. Exposé du ministre Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille

1.1. Exposé du ministre Emir Kir

Le ministre introduit son exposé en affirmant que toute personne a droit à une vie sexuelle et affective épanouie. C'est pourquoi les responsables politiques se doivent de mettre en place une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle accessibles à chacun, il en est intimement convaincu.

Pour reprendre une définition proposée par les fédérations de centres de planning familial, « l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, l'EVRAS, est un processus fondé sur la relation humaine et basé sur le développement socio-affectif des individus. Outre la dimension de prévention psycho-médico-sociale, l'EVRAS a pour finalité l'épanouissement personnel de chacun au travers de sa propre identité, de ses propres choix, dans le respect de soi et de l'autre, de l'égalité hommes/femmes. ». C'est plutôt un beau programme, mais il est évident qu'il n'atteint ses lettres de noblesse que s'il ne peut toucher chacun des jeunes gens que compte ce pays, quel que soit le type d'enseignement qu'il fréquente, quel que soit le milieu social dont il soit issu.

Mais la Belgique est ainsi faite que pas moins de quatre ministres ont des compétences autour de ce projet d'envergure.

Un appel à projets a déjà été réalisé en 2008 pour un budget total de 165.000 € qui visait à établir des

partenariats entre centres de planning familial, mais également entre écoles et centres de planning familial.

Des synergies ont émergé et des écoles qui n'avaient encore jamais été touchées par des animations EVRAS ont enfin ouvert leurs portes à des travailleurs de centre de planning familial. Cela a été l'occasion, tant pour les écoles que pour les centres de planning familial, de se rencontrer et de monter des projets ensemble. Ce n'est pas rien quand on sait à quel point certains secteurs, qui œuvrent pourtant dans la même direction, peuvent parfois ressentir certaines difficultés à se rencontrer et à travailler ensemble.

Un an auparavant, le ministre avait déjà augmenté le cadre de 16 centres de planning familial à 26, ce qui avait sensiblement augmenté leur capacité à déployer leur action dans les écoles. Il en profite pour rappeler l'ouverture d'un 27^{ème} centre de planning familial à Laeken, quartier multiculturel et défavorisé, pour lequel le ministre s'est battu, étant donné que la zone nord de Bruxelles est encore trop peu couverte par ce type de service aux Bruxellois. Ce centre de planning a ouvert ses portes en septembre et a déjà établi de nombreux partenariats avec écoles et institutions des alentours.

Le ministre en profite pour faire ici une petite parenthèse : on le sait moins, mais les centres de planning familial bruxellois offrent aussi leurs services en matière d'EVRAS à d'autres institutions que les établissements scolaires : ces centres de planning familial se rendent en effet également à Fedasil, au sein de foyers pour jeunes filles, d'institutions spécialisées pour personnes handicapées, de centres de formation et d'éducation en alternance, d'écoles de devoirs, de centres d'alphabétisation, de mouvements de jeunesse, de maisons de quartier, de festivals de musique, ...

Le ministre reste néanmoins convaincu que l'école est le lieu par excellence qui permet de toucher un maximum de jeunes gens, de la maternelle à l'école secondaire, mais il tient tout de même à rappeler que les services de la Commission communautaire française vont aussi à la rencontre de personnes qui n'ont pas toujours la chance de fréquenter les établissements scolaires.

Le ministre rappelle également que les ministres concernés sont en train de mettre au point un outil informatique pour les centres de planning familial qui permette de recueillir plusieurs types de données, afin de les croiser, de les analyser et d'améliorer leur action. Cet outil servira également à avoir une idée précise des écoles encore non touchées par l'EVRAS.

Enfin, avec la ministre Fadila Laanan, mais également avec les Ministres Tillieux, Simonet et Huytebroeck, le ministre est en train de rédiger une Circulaire qui invite les directeurs d'établissement scolaire à inscrire dans leur projet d'école une véritable éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Il s'agira de faire collaborer les acteurs de première ligne que sont les centres PMS et PSE, directement attachés à l'école, avec les centres de planning familial, mais également avec tout acteur de terrain extérieur à l'école qui serait à même d'apporter son aide au projet mis en place par l'école. Parce qu'il s'agit bel et bien de proposer aux établissements scolaires d'instaurer un processus qui soit en adéquation avec la problématique de son public.

Si l'idéal est évidemment d'aller vers un projet intégré qui mobilise tous les acteurs de l'école, on peut aussi imaginer, a minima, deux séances durant le cursus scolaire qui seraient l'occasion de faire le point sur quelques éléments essentiels de l'EVRAS et de présenter aux élèves les nombreux services d'aide, d'écoute et de soutien qu'offre tout centre de planning familial.

Bien entendu, il faudra, au sein de la Commission communautaire française, encore renforcer les forces vives de tous les centres de planning familial, afin qu'ils soient armés pour instaurer avec les écoles des relations de confiance, et qu'ils puissent faire bénéficier de toute leur expertise en matière d'EVRAS, les adultes de demain dans leur ensemble.

En ce qui concerne le caractère non contraignant de cette Circulaire, le ministre le regrette, puisqu'il ne peut que souscrire à l'obligation de l'EVRAS au sein du cursus scolaire, qui est le seul moyen de s'assurer réellement que chacun aura accès à une information sur ce qui touche à sa plus profonde intimité.

Il faut travailler en amont sur des questions aussi essentielles que les grossesses non désirées, les maladies sexuellement transmissibles, les violences entre partenaires et les mariages forcés. Il est évident que parler de toutes ces questions requiert du temps et de l'investissement, mais on touche là à l'essentiel, à la connaissance de son propre corps et de son fonctionnement, à la construction du respect de soi-même et du respect d'autrui. Il pense que sans ces fondamentaux, il est difficile de construire le reste.

Le ministre est évidemment totalement conscient que les écoles, et les enseignants, au premier plan, sont déjà submergés. Non seulement leurs missions premières sont déjà très importantes, mais ils sont de plus en plus sollicités de toutes parts, que ce soit pour aborder des questions d'assuétude, de malbouffe,

d'endettement ou encore de comportement écologiquement responsable.

Il est également évident qu'il est difficile et ô combien délicat d'aborder des questions de sexualité et d'intimité avec des jeunes gens, mais il pense que les acteurs que sont les centres de planning familial, les centres PMS et PSE sauront le faire avec la plus grande intelligence. Il faudra donc établir des priorités en ce qui concerne les thématiques qui doivent intégrer les écoles. Et c'est justement là que les collaborations mises en place dès la rentrée prochaine joueront un rôle décisif.

Le ministre appelle bien entendu de ses vœux les écoles à entendre l'appel du pied qui leur est fait d'inscrire l'EVRAS de manière prioritaire au sein de leurs établissements.

Les responsables politiques ne peuvent en aucun cas se permettre de reléguer cette question sur d'autres terrains que pourraient être ceux des mouvements de jeunesse ou de l'accueil en milieu ouvert. Si ces lieux présentent l'avantage de recevoir les jeunes gens dans un cadre non-contraignant, il semble évident que l'ensemble de la population ne pourra pas être touchée en s'appuyant uniquement sur ce type de relais.

1.2. Discussion

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) revient à l'idée de réaliser un cadastre de l'EVRAS dans les établissements scolaires à partir d'un recueil de données des activités des centres de planning familial et souhaite en connaître le timing.

L'intervenante souhaite également connaître les arguments de la ministre de l'Enseignement obligatoire, Marie-Dominique Simonet, pour défendre la dimension non contraignante de l'EVRAS dans les écoles.

Se référant aux auditions relatives aux grossesses précoces faites par la commission des Affaires sociales, **Mme Gisèle Mandaila (FDF)** insiste sur le fait que certaines écoles n'organisent pas d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, et que d'autres organisent quatre heures durant le cursus scolaire, ce qui est insuffisant. Elle demande au ministre si, avec plus de personnel, le ministre envisage d'augmenter le temps consacré à l'EVRAS.

Mme Anne Charlotte d'Ursel (MR) demande au ministre ce qu'il attend de la part des mouvements de jeunesse.

M. Jacques Morel (Ecolo) se dit choqué de ne pas voir avancer ce dossier alors qu'en 2005 une étu-

de circonstanciée et encore d'actualité a été faite par l'ULB, alors que des résolutions ont été votées dans tous les parlements, que des déclarations nombreuses ont été faites en faveur de l'EVRAS et qu'enfin cette priorité a été reprise dans la déclaration gouvernementale.

L'intervenant souhaite savoir ce qui se passe, où cela « bloque ». Et il estime que cela n'empêche pas de planifier et d'élaborer les choses pour la fin de la législature.

Pour revenir à la question de la généralisation de l'EVRAS dans toutes les écoles, M. Morel pose la question de savoir si l'on considère l'EVRAS comme une activité intéressante parmi d'autres. L'intervenant estime, quant à lui, que l'EVRAS se situe dans un autre registre du point de vue éthique et qu'il s'agit d'un choix de société. Il faut généraliser l'EVRAS, la planifier et l'échelonner, et plus particulièrement au sein des établissements d'enseignement technique et professionnel.

Aujourd'hui, tous les rapports relatifs aux matières telles que l'IVG, les grossesses précoces, les violences, la pornographie, recommandent de faire de l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Sans la généralisation de l'EVRAS, chacun des secteurs sera contraint de renforcer la prévention particulière dans les domaines qui viennent d'être cités.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond que pour ce qui concerne la généralisation de l'EVRAS, il y a un problème de coût et qu'il faut donc établir des critères et des priorités. Par contre, pour le projet de circulaire, rédigé conjointement par les ministres Laanan, Tillieux, Simonet, Huytebroeck et lui-même, on est proche d'un accord. Cette circulaire invitera les directeurs d'établissements scolaires à inscrire dans leur projet d'école une véritable éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Mais le ministre reconnaît qu'il reste des résistances.

Par rapport à la question de Mme Braeckman sur les arguments de la ministre Simonet pour ne pas contraindre les écoles à organiser l'EVRAS, le ministre Emir Kir précise qu'elle estime que les écoles sont déjà surchargées et que, par ailleurs, elles ne souhaitent pas agir sous la contrainte mais dans le cadre de partenariats.

Pour connaître la réelle place de l'EVRAS dans le parcours scolaire, il faut attendre que le cadastre soit fait, ce qui permettra au ministre de mener une politique cohérente, ce qu'il souhaite faire pour la rentrée prochaine.

Le ministre rappelle encore que 7.000 ménages s'installent chaque année à Bruxelles et qu'il est important de savoir dans quelles zones les centres de planning familial sont les plus importants.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a ses propres points de vue mais les responsables politiques bruxellois ont des responsabilités et le ministre veut porter un plan, susciter des initiatives et donner une réponse aux problèmes existants. Mais au cœur de sa préoccupation, il y aura la discussion sur les moyens.

Il faudra tenir compte également de l'évaluation du décret ambulatoire et il faudra également coopérer avec le bicommunautaire. Le ministre estime que, dans le dialogue avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le défi spécifique de Bruxelles devra être pris en compte.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) pense que même si le cadastre n'est pas terminé, le ministre, comme l'administration a des retours. L'intervenant, quant à lui, n'arrive pas à comprendre pourquoi la situation n'avance pas.

Par ailleurs, ce commissaire, sans mettre en cause le ministre, pense que l'EVRAS devrait peut-être être faite au sein de groupe unisexe.

Revenant à la coopération avec le bicommunautaire, **Mme Dominique Braeckman (Ecolo)** souhaite connaître la situation des flamands de Bruxelles par rapport à l'EVRAS.

Mme Viviane Teitelbaum (présidente) demande au ministre s'il existe une réflexion sur la formation des acteurs des centres de planning.

Mme Anne Charlotte d'Ursel (MR) désespère beaucoup de ce dossier qui n'avance pas alors que tous les éléments semblent être réunis pour pouvoir faire un pas. L'intervenante estime qu'on dispose même de certaines réponses en termes de coût. Elle demande quels sont les projets qui émanent des écoles.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond qu'il peut comprendre que les acteurs de terrain, les écoles donc, préfèrent des impulsions naissant de partenariats plutôt que de travailler sous la contrainte.

Il faut cependant savoir exactement comment les choses se passent dans la région bruxelloise et le cadastre doit donc être finalisé. Il répète que la circulaire conjointe est en bonne voie et qu'il veut mettre sur pied un plan pour l'année prochaine.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) redit que la ministre Simonet ne souhaite pas fonctionner par la contrainte et demande au ministre quel est son souhait.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répète qu'il défend la généralisation de l'EVRAS et l'aspect contraignant qui serait le moyen d'y arriver. C'est également dans ce sens que vont les résolutions votées dans tous les parlements, mais il n'en reste pas moins que quatre ministres sont concernés par cette matière.

Revenant à la mise en place de l'EVRAS, le ministre ajoute que ce sont les centres de planning familial qui travailleraient dans les écoles et seraient appuyés par les CPMS.

Répondant à la question de Mme Teitelbaum, le ministre confirme que les acteurs des centres de planning bénéficient de formation continuée, qu'il s'agit en effet d'un secteur qui se met en question. Il précise encore que des colloques sont soutenus qui sont destinés aux acteurs de centres de planning.

Pour répondre à M. Mouhssin, il estime en effet qu'on ne peut pas toujours aborder tous les sujets dans le cadre d'un groupe classe.

Il évoque également les difficultés qui peuvent connaître les familles elles-mêmes quand elles abordent ces questions avec leurs enfants, et reconnaît volontiers l'apport d'une personne tierce.

Il est donc important que les centres de planning familial puissent entrer dans les écoles et c'est pour cette raison que la ministre Laanan, en charge de l'Égalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, propose qu'il y ait à minima deux séances durant le cursus scolaire qui permettent d'informer les élèves des missions des centres de planning.

Concernant les flamands à Bruxelles, la Vlaamse Gemeenschapscommissie n'a pas de centres de planning et la Commission communautaire commune en subsidie deux, avec lesquels le ministre tentera de créer des synergies.

Le ministre cite l'exemple du Lycée Cudell par rapport à la problématique des mariages forcés pour dire que la projection du film « Amours mortes » se passe bien, ainsi que les débats qui s'ensuivent. Ce qui montre qu'on peut toujours faire quelque chose.

Le ministre insiste encore sur l'importance qu'il y a à toucher également l'enseignement primaire.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) souhaite savoir si pour les publics de jeunes gays et lesbiens, il existe une approche particulière.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond que les discussions sont générales mais touchent également également l'homosexualité. Il arrive que des actions spécifiques soient menées avec des associations qui travaillent auprès de ce public.

Mme Gisèle Mandaila (FDF) souhaite savoir s'il existe déjà des contours par rapport au cadastre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond qu'il souhaite une photographie complète de la situation avant d'élaborer un plan, qui tiendra compte également de l'évaluation du décret ambulatoire par rapport à ses enjeux sociaux et démographiques.

2. Auditions relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)

2.1. Audition de M. Roland Perceval, président de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation

Introduction

L'éducation à la vie affective et sexuelle (EVAS) des élèves en Communauté française s'est imposée petit à petit et les modalités de son approche ont été formalisées par la circulaire conjointe n° 2467 du 22 septembre 2008 émanant des ministres de l'Enseignement obligatoire et de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de l'époque à savoir M. Christian Dupont et Mme Catherine Fonck.

Cette circulaire visait à l'information et la sensibilisation des adolescents à la vie sexuelle, affective, relationnelle et amoureuse. Elle s'adressait donc à l'enseignement secondaire et évidemment aux CPMS⁽¹⁾. Elle consistait d'abord en un appel à projets à destination des Centres de planning familial (CPF) qui ciblaient les élèves de deuxième secondaire.

Ces projets devaient viser à développer une vision positive de la vie relationnelle, affective et sexuelle tout en veillant à :

- clarifier le contenu d'animation proposé avec le chef d'établissement et le conseil de participation,
- instaurer un réel partenariat avec les acteurs privilégiés de l'école que sont les CPMS-SPSE⁽²⁾ afin de maintenir la cohérence des interventions et garantir un suivi potentiel aux élèves,

(1) Centre psycho-médico-sociaux

(2) Service de Promotion de la Santé à l'École.

- veiller à l'implication des enseignants non dans l'animation elle-même mais bien dans leurs apports potentiels et complémentaires par l'intermédiaire des cours,
- impliquer les parents, notamment en leur présentant les missions du CPF et les objectifs visés par les animations ou en leur proposant des informations.

Il faut souligner que cette circulaire déjà n'avait aucun caractère contraignant, laissant la liberté aux établissements de s'inscrire dans des projets ou non.

Position de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente

Une nouvelle circulaire visant à généraliser l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) est actuellement en préparation dans les cabinets des ministres de l'Enseignement (Mme Marie-Dominique Simonet) et de la Santé (Mme Fadila Laanan). En 2009, dans sa déclaration de politique communautaire, le Gouvernement de la Communauté française prévoyait en effet la mise en place de « modules d'animation via le planning familial et les régions sur la vie sexuelle et affective ». Aujourd'hui, les établissements qui le souhaitent peuvent demander aux centres de planning familial (CPF) ou aux CMPS-SPSE d'animer ces modules. Mais ils sont encore loin de tous faire appel aux services de ces acteurs compétents.

La circulaire en préparation, prévue pour être applicable dès la rentrée 2012, vise à inciter (et donc à nouveau non à obliger) les établissements à utiliser ces animations.

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente est largement favorable à une généralisation de l'éducation affective et sexuelle. Elle pense qu'une circulaire « incitative » est un moyen insuffisant pour garantir à tous les jeunes l'accès à une information rigoureuse et complète sur la vie affective et sexuelle. L'EVAS doit être généralisée et inscrite dans les programmes. C'est bien la moindre des choses, quand violences sexuelles, pornographie en ligne, pédophilie, homophobie, grossesses non désirées et sida défraient régulièrement les médias et trop souvent, le quotidien des jeunes eux-mêmes.

En conséquence, la Ligue recommande :

- que l'éducation sexuelle soit reconnue comme un droit et légalement inscrite dans le programme scolaire, dès l'enseignement fondamental. Ceci implique une définition légale et précise de l'EVAS et une obligation pour tous les établissements de la

mettre en place selon des modalités (fréquence, thématiques, classes) fixées par le Gouvernement Il y a donc, selon nous, matière à décret;

- l'actuel projet ministériel a recours à un faux fuyant quand il substitue à la notion d'éducation à la vie affective et sexuelle (EVAS) celle de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Ce changement de vocable autorisera toutes les échappatoires, et en particulier, celle d'aborder dans les cours le thème général des relations, pour éviter celui de la vie affective et sexuelle;
- la Ligue appuie le Gouvernement dans son projet de privilégier les animations, en collaboration avec des organismes spécialisés comme les Centres de planning familial, plutôt que des cours *ex-cathedra*. Les animations partent du questionnement des jeunes, de leurs inquiétudes, de leurs problèmes (contraception, grossesses involontaires, IVG, MST, IST, identité sexuelle, violences, ...) et présentent l'avantage d'être assurées par des acteurs extérieurs à l'école, compétents et garants de la confidentialité des échanges. Rappelons par ailleurs que certaines thématiques liées à l'éducation sexuelle doivent systématiquement être abordées dans les classes : c'est notamment le cas de la reproduction sexuelle au cours de biologie ou des combats historiques menés pour une plus grande égalité des genres, au cours d'histoire;
- mais la Ligue s'inquiète du peu de moyens nouveaux prévus par le Gouvernement pour développer l'éducation à la vie affective et sexuelle alors que les plannings sont déjà fort sollicités pour effectuer des animations dans les écoles. La Ligue considère que le projet doit être lié à une enveloppe budgétaire destinée à la réalisation effective de l'éducation à la vie affective et sexuelle.

2.2. Exposé de Mme Michèle Keyaert, administratrice de la Fédération laïque des centres de planning familial

La généralisation de l'éducation à la vie affective et sexuelle (EVAS)

Pourquoi faire de l'éducation à la vie affective et sexuelle (EVAS) ?

Dans la mesure où tout être humain est sexué et que la sexualité humaine n'est pas qu'instinctive, cette dernière implique une transmission des valeurs, codes et règles qui la régissent dans une société donnée. L'EVAS est donc un fait social qu'il est impossible de ne pas prendre en compte.

Qu'est-ce que l'EVAS ?

Pour la Fédération laïque de Centres de planning familial (FLCPF), l'EVAS est un processus de transmission de savoirs et de valeurs propres à favoriser l'épanouissement sexuel. Elle doit susciter une réflexion conduisant au développement d'une sexualité libre, autonome et responsable, au respect de l'autre et à une réduction des inégalités.

Elle doit en conséquence :

- favoriser la capacité d'exercer des choix dans le respect de soi et des autres;
- aborder la sexualité avec une vision positive et non culpabilisante;
- permettre d'acquérir des informations et des compétences en matière de santé sexuelle;
- aborder les questions relatives aux genres et aux orientations sexuelles;
- pouvoir aborder la sexualité sous ses différentes dimensions (biologique, affective, psychologique, sanitaire, juridique, sociale, éthique, ...).

L'EVAS est un droit

La Fédération laïque de Centres de planning familial (FLCPF) considère que l'EVAS est un droit. À notre sens, il découle naturellement du « droit d'accéder à la meilleure santé en matière de sexualité et de reproduction », droit fondamental reconnu dans le cadre de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (Le Caire, 1994) et réaffirmé lors de la quatrième conférence mondiale des femmes (Pékin, 1995). Il nous semble évident qu'un tel droit implique aussi le droit à une éducation et à une information suffisantes garantissant que les décisions individuelles prises en matière de santé sexuelle et reproductive le soient dans le cadre d'un consentement libre et informé ⁽³⁾.

Au niveau de l'enseignement, ce droit à l'EVAS doit être inscrit dans le dispositif légal concernant l'école et implique dès lors l'obligation pour celle-ci d'inclure l'EVAS dans son projet d'établissement. Une politique de généralisation des animations d'EVAS en milieu scolaire nous semble dès lors prioritaire.

(3) « Le droit à l'éducation et à l'information », article 9 de la Déclaration des droits sexuels de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF), p. 20.

L'EVAS en milieu scolaire : les animations

En milieu scolaire, l'EVAS se traduit notamment par la mise en place d'animations. Celles-ci ne sont pas des cours. Elles doivent aborder les questions de la sexualité dans sa globalité en partant impérativement des différentes préoccupations des élèves et rencontrer les objectifs suivants :

- Elles ouvrent un espace de parole, d'écoute et de débat dans lequel les jeunes peuvent communiquer et partager leurs réflexions, préoccupations, étonnements, doutes ou inquiétudes éventuels avec leurs pairs et un adulte extérieur à l'institution scolaire, formé de façon spécifique à l'EVAS.
- Elles sensibilisent les jeunes aux multiples dimensions et représentations de la sexualité.
- Elles visent à rendre l'élève capable de trouver, dans et à l'extérieur de l'établissement scolaire, les personnes-relais ou institutions qui pourront répondre aux questions qu'il se pose encore ou qui sont susceptibles d'accueillir des demandes de contraceptifs, de test de grossesse ou IST, ...
- Elles apportent des informations en adéquation avec les questions des élèves.

Ces animations sont sous-tendues par une déontologie garantissant pour toute personne des conditions égales de recherche d'une sexualité épanouie et d'une parentalité libre et responsable. Le travail d'animation est donc guidé par les valeurs suivantes :

- le respect du choix libre et éclairé de chacun;
- le rejet des dogmatismes;
- l'égalité d'accès à l'information, à l'éducation et aux services disponibles en matière d'éducation affective et sexuelle;
- l'ouverture à la dimension de plaisir et d'épanouissement personnel;
- la garantie d'une information sur le droit d'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse;
- le respect absolu de la confidentialité de la part de l'animateur ou du professionnel;
- le rejet des « discriminations directes et indirectes fondées sur le sexe, une prétendue race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, la conviction religieuse ou philoso-

phique, l'état de santé actuel ou futur, un handicap ou une caractéristique physique » (loi Mahoux).

Généralisation de l'EVAS en Communauté française : historique

En 2003, une enquête de l'Unité de Promotion Education Santé du Département Epidémiologique et Promotion de la Santé de l'ULB (ULB-PROMES) démontrait notamment que 20 % des jeunes, parmi les élèves de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} secondaire, n'ont jamais eu d'activités d'éducation à la VAS au cours de leur parcours scolaire actuel et que les élèves des enseignements technique, artistique et professionnel sont plus nombreux que ceux de l'enseignement général à ne pas avoir eu d'animation ⁽⁴⁾.

Pour remédier à cette situation et en vue d'une possible généralisation de l'EVAS, le Ministère de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé du Gouvernement de la Communauté française de Belgique lançait un projet-pilote en 2004. Il s'agissait alors pour quarante équipes d'animateurs VAS ⁽⁵⁾ de réaliser cinq animations de quatre heures et d'évaluer ensuite les résultats. En septembre 2005, les équipes d'ULB-PROMES et des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur remettaient un rapport d'évaluation du projet-pilote dont les résultats s'accordaient avec un projet structurel d'implantation des animations VAS à l'école.

En 2008, la « *résolution recommandant la généralisation des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire* ⁽⁶⁾ » du Parlement de la Communauté française allait dans le sens des recommandations du rapport. Dans la foulée, les trois gouvernements francophones étaient parvenus à un accord de coopération impliquant le ministère de l'Aide à la Jeunesse et de la Promotion de la Santé, celui de l'Égalité des Chances et celui de l'Enseignement obligatoire (Communauté française), celui de l'Action Sociale et de la Famille (Commission communautaire française), ainsi que celui de la Santé et des Affaires Sociales (Région wallonne). Un appel à projet était lancé concernant la mise en place d'animations dont l'évaluation devait fournir les éléments à la généralisation progressive de l'éducation sexuelle à l'école. La Fédération laïque des Centres de planning était immédiatement concernés en tant qu'opérateurs privilégiés.

(4) Renard K., Piette D., État des lieux des activités d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire en Communauté française de Belgique, Département d'Épidémiologie et de Promotion de la Santé (ULB-PROMES), 2003.

(5) Vie affective et sexuelle. Il s'agit de la terminologie utilisée dans le rapport.

(6) 26 juin 2008. Votée au Parlement de la Communauté française, à l'unanimité des partis démocratiques.

Si la FLCPF soutenait bien évidemment l'initiative, elle avait néanmoins des réserves quant à la manière dont cet appel à projets avait été réalisé : enveloppe insuffisante allouée aux projets, nombre insuffisant de projets pouvant être retenus (10 au maximum), impossibilité pour les centres wallons de les faire valoriser comme activités subventionnées, absence de concertation préalable avec les acteurs de terrain sur les critères de sélection, ...

De plus, la Fédération regrettait que les conclusions du projet-pilote de généralisation mené en 2004 sous l'égide de la Ministre en charge de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé à la Communauté française ne fussent davantage pris en compte. Une quarantaine de projets avaient été impliqués dans ce cadre, et les besoins qu'ils avaient fait apparaître analysés par les équipes universitaires d'ULB-PROMES et des Facultés Notre-Dame de la Paix.

Parallèlement à l'appel à projets de 2008, un outil de recueil de données réalisé par la firme Localis était mis en place afin de permettre de réaliser une cartographie des animations d'EVAS en Wallonie et à Bruxelles. Cet outil, bien qu'imparfait (voir nos recommandations plus bas), est un élément-clé dans l'analyse de la répartition des animations en milieu scolaire.

Après les élections régionales de 2009, les accords de majorité des trois gouvernements francophones prévoyaient de poursuivre la généralisation de l'EVAS en Communauté française.

En juin 2010, les programmes pour les élections fédérales d'au moins trois des quatre grands partis francophones allaient dans le même sens.

Les recommandations globales concernant la généralisation de l'EVAS

- La généralisation des animations se fonde sur le droit de chaque enfant à l'éducation et à l'information. Une généralisation de l'EVAS doit aller de pair avec l'instauration obligatoire d'animations d'EVAS dans le cursus scolaire.
- Le respect de cette obligation implique l'existence d'une définition légale de l'EVAS.
- Que l'expertise de terrain des centres soit reconnue et que nous soyons consultés dans le cadre de la conceptualisation et la mise en application de cette politique.
- La généralisation de l'EVAS doit essentiellement viser un accroissement du volume des activités d'animation en milieu scolaire mais ne doit en aucun cas être un prétexte pour faire table rase des pratiques

déjà existantes en la matière. Si certains centres, par exemple, fondent avant tout leur action sur la proximité géographique, d'autres préfèrent s'inscrire dans de vastes collaborations avec d'autres centres de la région ou viser plus particulièrement un public-cible. Cette diversité est aussi la richesse des animations en milieu scolaire réalisées par notre secteur.

Les recommandations pratiques concernant la généralisation de l'EVAS

- L'affinage de l'outil de recueil de données Localis : les items paraissent parfois mal choisis et ne permettent notamment pas de recueillir les données en fonction de la filière d'enseignement suivi en secondaire (général, technique, professionnel).
- La clarification des rôles respectifs des centres PMS, de la Promotion de la Santé à l'École (PSE) et du secteur du planning familial en ce qui concerne les missions d'éducation à la santé sexuelle en milieu scolaire. La méconnaissance des décrets dans ce domaine induit en effet parfois des difficultés de collaboration entre les PMS/PSE et les centres de planning familial.
- Une indispensable vigilance par rapport aux acteurs privés et en particulier aux sociétés pharmaceutiques. S'agissant d'un enjeu public, il est souhaitable que seuls les acteurs publics et les associations non-lucratives de droit privé soient sollicités dans le cadre des animations.

Une vision plus large de l'EVAS

Pour la FLCPF toutefois, le cadre qui précède demeure largement insuffisant si l'on veut que le processus de l'EVAS soit pleinement intégré dans la scolarité. La Fédération insiste en conséquence sur la nécessité :

- D'une formation spécifique pour les animateurs en EVAS, assurée par les professionnelles du planning familial. Il est probablement illusoire d'imaginer que, dans le cadre d'une généralisation, le secteur du planning familial puisse dispenser toutes les animations, sauf à négliger ses autres missions. La FLCPF considère toutefois que le degré d'expertise pluridisciplinaire du secteur justifie qu'il se charge de la formation des animateurs.
- D'une prise en compte de l'EVAS dans l'ensemble du cursus scolaire de la maternelle à la fin des humanités.

- D'une implication de l'ensemble de la communauté scolaire.
- D'une intégration transversale de la dimension sexuelle dans certaines des matières enseignées (histoire, français, sciences sociales, biologie, ...). L'EVAS ne se limite pas à des animations. Certains cours sont aussi le lieu pour parler de l'importance de la dimension sexuelle dans l'existence humaine. Il convient cependant de ne pas mélanger les rôles et de laisser aux animations leur rôle d'espace de parole consacré notamment à l'intime des élèves.

- En fonction des demandes des élèves, d'autres animations, réalisées par des intervenants ayant un domaine d'expertise plus spécifique (AMO, Plate-forme Prévention Sida, Ni Putes Ni Soumisses, ...), pourront venir compléter les animations du planning familial ou des animateurs formés par lui. Elles ne pourront toutefois en aucun cas les remplacer.

Seul le secteur du planning familial et les animateurs formés par lui nous semblent en effet en mesure de proposer aux jeunes un suivi spécifique en matière de sexualité (pilule du lendemain, test de grossesse, consultations médicales, psychologiques, sociales, juridiques, sexologiques, ...).

- La FLCPF recommande également qu'une définition légale de la formation en EVAS soit adoptée.

La formation en EVAS à la FLCPF

La FLCPF met en place depuis 2006 un programme quinquennal de formation « Promotion de la santé sexuelle et affective à l'école ». Ce programme s'inspire des constats et réflexions provenant des dernières recherches sur l'EVAS dans le cadre scolaire. Il est destiné à la fois aux travailleurs des centres de planning familial et à tous les autres partenaires impliqués dans l'EVAS en Communauté française. Son objectif est d'améliorer la capacité des animateurs à parler de sexualité dans une démarche de promotion de la santé, tant avec les élèves des écoles secondaires de l'enseignement général, professionnel et technique qu'avec ceux des écoles maternelles et primaires.

Ce programme soutenu par le Ministère de la Santé de la Communauté française rencontre un succès substantiel. En effet, depuis 2006 environ plus de 400 personnes par an fréquentent les 20 modules de formations organisés par la FLCPF tant à Bruxelles qu'en Région Wallonne.

Les cellules VAS (Vie affective et sexuelle)

La FLCPF recommande aussi, afin de garantir la cohésion du projet et la pleine intégration des différentes parties prenantes dans l'EVAS, que l'on s'inspire du projet-pilote des cellules VAS qu'elle a initié en 1997-1998 avec le soutien du Ministère de la Communauté française et la Commission communautaire française (7).

Les objectifs de ce projet-pilote étaient définis de la manière suivante :

- Permettre à tous les acteurs de l'éducation sexuelle et affective d'un établissement scolaire donné d'élaborer et de mettre en œuvre ensemble un projet global de promotion de la santé sexuelle.
- Aider ces différents acteurs à se mobiliser autour d'un projet commun, à définir clairement leur mission et leur place dans un esprit de connaissance et de reconnaissance mutuelle, à réfléchir aux attitudes, valeurs et représentations dans le domaine de la sexualité véhiculées tant par les éducateurs que par les jeunes.
- Planifier le projet d'éducation sexuelle et affective à long terme et l'insérer dans une démarche institutionnelle via le Projet d'école et le Conseil de participation.
- Instituer (à moyen et à long terme) une cellule consultative permanente en promotion de la santé propre à chaque établissement scolaire.

Les cellules VAS, conçues pour fonctionner de manière durable et autonome, sont un espace de parole et de concertation entre tous les partenaires concernés par la vie affective et sexuelle à l'école. Elles offrent un soutien aux établissements scolaires pour intégrer l'EVAS dans le projet d'école, développent des outils spécifiques et proposent des modules de sensibilisation à l'éducation sexuelle. Elles sont constituées dans chaque école de représentants du corps enseignant, de représentants du centre PMS, de représentants d'un planning familial et d'un accompagnateur possédant une expertise dans le domaine de la santé sexuelle. Les cellules VAS font l'objet d'une convention entre les diverses parties prenantes pour une durée de 3 ans.

(7) Lire à ce sujet : Fédération Laïque de Centres de Planning Familial, Vidéo Éducation Permanente ASBL, Groupe Santé Josaphat, Il m'arrive quelque chose ... Guide pédagogique. Mise en place d'une cellule vie affective et sexuelle en milieu scolaire, Bruxelles, 2007.

2.3. Discussion

Mme Catherine Moureaux (PS) souhaite savoir, en cas de généralisation des animations à l'EVRAS, quelles seront les personnes qui s'en chargeront et avec quels moyens. La commissaire estime, par ailleurs, que ce sont les plannings qui doivent garder la responsabilité de former les futurs animateurs. Elle interroge les invités sur les moyens budgétaires qui seraient nécessaires à la formation d'un nombre suffisant de personnes, sachant que les CPMS et les CPSE, déjà débordés par leurs missions, doivent opérer des choix dans leurs priorités.

L'intervenante demande encore aux acteurs présents comment ils perçoivent les réactions sur le terrain. Y a-t-il des freins ?

M. Roland Perceval, président de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation, commence par répondre à la question de la généralisation de l'EVRAS.

La Ligue de l'enseignement est, elle, convaincue qu'il faut généraliser l'EVRAS afin qu'elle ait lieu dans toutes les écoles.

En ce qui concerne la formation, la Ligue estime que ce sont les plannings familiaux qui ont l'expérience et l'expertise pour la prendre en charge. Et si des professeurs devaient prendre le relais au vu du grand nombre d'élèves à toucher, il ne pourraient le faire que dans le cadre d'équipes animées, formées et supervisées par les centres de planning qui devraient continuer à assurer les animations proprement dites. Le souhait de la Ligue d'enseignement est que tous les jeunes soient touchés sans qu'il ne soit fait de dégâts.

Mme Michèle Keyaert, administratrice de la Fédération laïque des centres de planning familial, répond, quant à elle, que pour pouvoir généraliser l'EVRAS en Communauté française, il faudrait former 400 personnes par an dont des enseignants, des éducateurs, des membres des CPMS et des FSE (Formation à la santé à l'école).

L'intervenante précise qu'il s'agit de formations continuées et insiste sur le fait que ces formations doivent être faites par les plannings et que des personnes formées hors planning devront rester en contact avec ceux-ci. L'articulation entre les deux pôles devra être gardée et constante.

Mme Keyaert insiste encore sur le fait qu'en terme de formation, il est inutile de faire des « *one shot* » avec des enveloppes ponctuelles mais qu'il faut élargir le cadre structurel concernant cette thématique.

Les formations existent, les formateurs également mais il sont saturés. Il faudra de nouveaux moyens pour rendre possible la généralisation des animations dans toutes les écoles.

L'intervenante conclut sur cette question en disant qu'en l'absence de décret, les plannings travaillent à la demande.

Quant aux freins, ils sont principalement idéologiques et organisationnels. Il faut noter, d'une part, que les professeurs qui participent aux cellules VAS sont bénévoles et la généralisation par décret donnerait, aux directions, la légitimité pour comptabiliser ces heures dans les grilles-horaires des enseignants.

D'autre part, il existe encore de la frilosité dans les écoles et particulièrement dans le réseau confessionnel qui a introduit l'intitulé « EVRAS », ajoutant ainsi le terme « relationnel », plutôt que l'intitulé « EVAS ».

Ce terme ajouté ne devrait pas l'être aux yeux des fédérations de centres de planning familial. Pour ces dernières, il est évident qu'il est inclut d'office dans la vie sexuelle et affective, la base de toute relation étant le consentement et l'égalité.

M. Roland Perceval, président de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation, se dit complètement d'accord, au nom de la Ligue de l'enseignement, sur les derniers propos de l'intervenante précédente. Ce terme ajouté ne peut représenter un frein symbolique, dans la mesure où il a été volontairement ajouté par rapport à la situation préexistante.

Mme Michèle Keyaert, administratrice de la Fédération laïque des centres de planning familial, ajoute encore qu'un des préjugés existant dans un certain nombre d'écoles est que parler aux jeunes de sexualisation va leur donner des idées, les exciter.

À son sens, les jeunes n'ont besoin de personne pour leur « donner des idées ». L'intervenante estime, par ailleurs, que la parole calme l'angoisse, contrairement aux images choquantes qu'ils peuvent voir sur internet ou ailleurs. Et c'est l'angoisse qui fait passer à l'acte. Le nombre de grossesses précoces, à titre d'exemple, diminue dans les écoles qui ont introduit les animations à la vie relationnelle et affective. L'angoisse des adolescents diminue également.

Mme Gisèle Mandaila (FDF) demande aux invités si la problématique des mutilations génitales féminines est prise en compte dans le cadre des animations EVRAS et souhaite savoir s'il existe des animations spécifiques par rapport à ce sujet. En effet, un certain nombre de jeunes filles sont confrontées, au-delà des problèmes communs à tous les adolescents, à cette problématique particulière.

Mme Anne Charlotte d'Ursel (MR) a entendu de quels ordres sont les freins à l'EVRAS mais demande comment les écoles justifient leur refus de s'ouvrir à ces animations. Elle souhaite savoir également si les centres de planning proposent leurs services chaque année.

Cette commissaire souhaite également savoir comment est établi le pourcentage de 20 % de jeunes qui n'auraient bénéficié d'aucune animation EVRAS durant leur parcours scolaire. Par ailleurs, elle comprend le souhait d'ajouter le terme « relationnel » dans l'intitulé.

Et enfin, Mme d'Ursel souhaite savoir si les animations se font dans le cadre de groupes mixtes ou si l'on privilégie d'autres dispositions selon les circonstances.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) fait observer que les experts invités n'ont pas beaucoup parlé des parents, qu'ils ont focalisé leurs exposés sur les élèves et sur les écoles.

En réponse à la question sur les mutilations génitales féminines (MGF), **Mme Michèle Keyaert, administratrice de la Fédération laïque des centres de planning familial**, informe les commissaires que la Fédération a des liens avec le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) qui organise des animations ponctuelles relatives aux MGF et se charge de cette formation particulière auprès des animateurs des centres de planning. Des formations particulières sont également organisées au sujet de l'homosexualité.

De même, les fédérations sont interpellées par la problématique des mariages forcés et une plateforme a dès lors été créée.

Répondant aux remarques sur les rapports entre les écoles et les plannings, Mme Keyaert précise que les centres de planning n'ayant pas de légitimité pour s'imposer dans les établissements scolaires, il leur reste à faire « de l'entrisme » et à continuer leur formation sur « comment négocier avec les directeurs d'écoles ? ».

Concernant le cadastre, l'intervenante précise qu'il n'y a pas, au moment où elle s'exprime, de délai mais qu'il est en cours.

En ce qui concerne, les 20 % d'adolescents n'ayant pas participé à une animation EVRAS durant leur cursus scolaire, c'est un chiffre révélé par une enquête de 2003 réalisée par ULB-PROMES.

Sur la question des familles, Mme Keyaert fait observer que les centres de planning n'ont pas accès

aux familles. Par ailleurs, la question « faut-il prévenir les familles lors d'une animation ? » ne peut pas être traitée de façon isolée. Si elle s'inscrit dans le projet d'école, on peut y répondre positivement et présenter l'EVRAS dans le cadre du projet global de l'école. Mais il ne faut pas agir au coup par coup.

Par ailleurs, les centres de planning travaillent également avec les familles mais hors du cadre des animations scolaires.

En réponse à la question sur la mixité des groupes, l'intervenante informe le Comité d'avis que cela dépend des âges et des sujets abordés, et par ailleurs, il existe une difficulté à trouver des animateurs hommes. Mais en tout cas, à l'occasion de toute animation, il y a toujours des « moments mixtes ».

Mme Keyaert termine cette intervention en attirant l'attention des commissaires sur « l'entrisme » des firmes pharmaceutiques dans la thématique de l'EVRAS. Elle pense dès lors qu'il est important de légiférer.

M. Roland Perceval, président de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation, confirme également le souhait de la Ligue de l'enseignement qu'il soit légiféré de façon à ce que certaines écoles ne se ferment pas totalement aux animations EVRAS et ne se tournent peut-être ensuite vers le secteur pharmaceutique.

Mme Catherine Moureaux (PS) demande aux invités quelle est leur position par rapport à la proposition de « cartes de visite », à savoir deux animations EVRAS durant la scolarité.

Mme Michèle Keyaert, administratrice de la Fédération laïque des centres de planning familial, répond, non sans humour, que la « carte de visite » est le plan C, le plan B étant qu'il y ait dans chaque école un panneau visible reprenant le nom des personnes de référence par rapport à l'éducation sexuelle et affective. Elle ajoute que l'EVAS est également de la prévention à la violence.

Donc, la « carte de visite », à savoir deux animations de chacune cinquante minutes, est un plan très minimal. Et qu'au moins, les deux séances puissent se suivre et n'en former qu'une d'une longueur raisonnable.

Mme Keyaert insiste encore sur le fait que les cellules VAS (vie affective et sexuelle) sont l'idéal pour travailler à long terme, ces cellules étant constituées de membres de centres de planning familial et de personnes qui se forment et connaissent bien les enfants ou les adolescents.

M. Roland Perceval, président de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation, reconnaît qu'ouvrir les grilles-horaires aux cellules VAS pose certaines difficultés et qu'il faut que l'établissement scolaire dans son ensemble participe à cette mission.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) évoque les cellules « bien-être ».

Mme Michèle Keyaert, administratrice de la Fédération laïque des centres de planning familial, répond que c'est un beau projet mais que le bémol est le temps nécessaire. Une cellule VAS doit être implantée pour trois années, à raison d'une réunion par mois, pour mettre en place les animations. Les cellules « bien-être » auront également besoin d'un temps important.

La présidente demande si la priorité est donc de légiférer, soit pour généraliser les cellules VAS, soit pour contraindre les établissements scolaires d'organiser des animations.

M. Roland Perceval, président de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation, répond positivement mais prévient que ce ne sera pas le cas.

Mme Michèle Keyaert, administratrice de la Fédération laïque des centres de planning familial, ajoute qu'il faut donner une définition très précise de l'animation, de la formation et des acteurs pouvant faire ces animations.

Mme Catherine Moureaux (PS) demande si certains pays ont imposé la généralisation.

M. Nicolas Menschaert, directeur de la Fédération laïque des centres de planning familial, répond que la France l'a fait mais sans en donner les moyens tandis que la Suisse a instauré l'obligation et investi des moyens par rapport à la formation (qui est devenue universitaire).

Mme Catherine Moureaux (PS) remarque que cette thématique ne semble pas devoir rentrer dans les prérogatives de l'Europe.

La présidente demande ce qu'il en est de l'évaluation des animations EVRAS.

Mme Michèle Keyaert, administratrice de la Fédération laïque des centres de planning familial, répond qu'une évaluation est faite après chaque animation mais qu'il manque d'évaluation globale sur l'impact global de l'EVAS.

M. Roland Perceval, président de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation, pense que dans

le cadre de l'élaboration d'un décret, une évaluation plus généralisée pourrait avoir sa place.

2.4. Exposé de Mme Sylvie Lausberg, responsable de la Cellule étude et stratégie du Centre d'action laïque

1. Principes motivant une inscription obligatoire dans le cursus scolaire

a. Égalité des chances et droit égal à l'information

Depuis plusieurs décennies, l'inscription de l'éducation à la vie sexuelle et affective fait l'objet de discussions au sein de la société belge et des instances législatives (Annexe 1).

Les études révèlent pourtant que des programmes EVAS efficaces peuvent :

- limiter la désinformation;
- accroître les connaissances pertinentes;
- clarifier et renforcer les valeurs et les attitudes positives;
- développer la capacité à prendre des décisions éclairées et à s'y conformer;
- améliorer la perception des normes des pairs et de la société;
- favoriser la communication avec les parents ou d'autres adultes de confiance.

La généralisation des animations semble s'imposer comme une solution permettant de supprimer l'iniquité du système actuel; il a l'aval de la majorité des partenaires (parents, jeunes, animateurs, écoles). Pour le CAL, cette généralisation devrait se traduire dans les faits par une inscription obligatoire dans le cursus scolaire via les projets d'établissement.

Malgré des avancées sur le terrain en matière d'animations par les professionnels de centres de planning familial (CPF), les études constatent d'une part un manque d'information dont les conséquences sur la santé et l'épanouissement des jeunes sont dommageables et d'autre part un renforcement de la discrimination à l'égard de certains jeunes qui n'ont pas les mêmes droits que les autres en matière d'information sur la sexualité.

Analyse d'après échantillon, en 2^e, 3^e et 4^e secondaires. Étude PROMES menée par l'ULB, l'ULg et la FUNDP (8) :

- 34 % des élèves ont bénéficié de plusieurs animations EVAS depuis le début de leur scolarité;
- 45 % n'ont eu qu'une seule animation
- 21 % n'ont reçu aucune animation, dont : 30 % en enseignement professionnel, 26 % en technique et 18 % en enseignement général.

Sur 1/5 des élèves qui n'ont reçu aucune animation EVAS, 56 % sont donc inscrits en filière technique ou professionnelle

Le renforcement des inégalités est d'autant plus patent que ces jeunes, majoritairement inscrits dans l'enseignement professionnel et technique, sont également les plus exposés aux risques liés à des comportements sexuels précoces comme les grossesses non désirées et la contagion de MST et IST.

En effet, des études menées par la Communauté française montrent que si ces animations ne sont pas données de façon aussi systématique dans l'enseignement technique et professionnel que dans l'enseignement général, paradoxalement, 22 % des jeunes de l'enseignement général sont sexuellement actifs, alors que cette proportion s'élève à 60 % dans l'enseignement technique et professionnel.

b. Prévention de la santé

Si l'EVAS est un outil indispensable à l'épanouissement social et personnel des futurs adultes en communauté française, c'est donc également un outil de prévention en matière de santé publique. Les derniers constats dans les domaines connexes à la vie sexuelle et affective sont alarmants, surtout pour les jeunes filles qui sont les premières à être pénalisées par un manque d'information et de sensibilisation aux risques.

IST/MST

En 2010 en Belgique, le taux de contamination par le SIDA s'est révélé le plus élevé depuis le début de l'épidémie; 44 % des nouveaux cas de contamination sont des femmes.

(8) Animations à la vie affective et sexuelle à l'école. Propositions d'objectifs, de thématiques et de Stratégies. Rapport de l'équipe interuniversitaire, Michel Andrien (ULG), Katty Renard (ULB), Hélène Vanorlé (FUNDP), décembre 2003.

Les femmes et les filles sont doublement pénalisées par l'épidémie, car, biologiquement, le risque de contamination lors d'un rapport hétérosexuel est au moins deux à quatre fois supérieur pour la femme que pour l'homme puisqu'il y a une concentration beaucoup plus importante du virus dans le sperme que dans les sécrétions vaginales.

Le Rapport de la plate-forme prévention SIDA souligne « Les femmes ont besoin de nouveaux outils et de messages de prévention spécifiques pour renforcer leur capacité à se protéger, mais elles ne pourront y avoir recours et s'autoriser à les utiliser que si, en parallèle, des mesures volontaristes renforcent l'égalité et le partage des responsabilités entre hommes et femmes tout en abordant la question des droits et de la lutte contre les violences » car à la vulnérabilité biologique, s'ajoute des vulnérabilités socio-économiques et la prégnance d'une domination masculine. Dans la plupart des cas, les femmes sont infectées à cause d'une contrainte ou d'un acte de violence. La plate-forme insiste encore sur la dégradation des connaissances; bon nombre de filles et de femmes croient encore aujourd'hui que la pilule protège du SIDA.

Interruption Volontaire de Grossesse

Si le chiffre des IVG chez les jeunes filles n'augmente pas sensiblement, il reste préoccupant.

En 2008, ont eu recours à l'IVG :

- 13 adolescentes de 14 ans,
- 1.202 adolescentes de 14 à 18 ans,
- 5.916 jeunes femmes de 18 à 25 ans.

La moitié des jeunes femmes qui ont eu recours à l'avortement ont déclaré ne pas avoir utilisé de moyen de contraception ! En outre, si dans l'ensemble le nombre d'avortements chez les jeunes est stable, il est en augmentation en Wallonie.

Grossesses précoces

En Belgique, l'âge moyen pour une première grossesse est de 29 ans.

Les mères de moins de 18 ans représentent 2 % à 3 % des femmes qui accouchent.

La grossesse chez les très jeunes filles se déroule dans tous les milieux, mais plus souvent dans des milieux sociaux défavorisés.

Taux d'accouchements avant l'âge de 20 ans (2008)

- Flandre 2 %; Bruxelles 2,9 %;
- Wallonie 3,9 % dont 1,8 % en Brabant wallon; 3,6 % à Liège; 3,6 % en province de Luxembourg; 3,9 % dans le Namurois et 4,9 % en Hainaut;
- à Bruxelles, plus de 50 % des jeunes mères sont d'origine africaine subsaharienne.

En 2008, 783 jeunes filles de moins de 18 ans sont devenues mères, dont 532 en Wallonie, 64 à Bruxelles et 257 en Flandre.

- Entre 15 et 19 ans, 45 % d'entre elles n'utilisaient pas de contraception,
- entre 14 et 15 ans, 55 % d'entre elles n'utilisaient de contraception.

Le lien entre vulnérabilité sociale et grossesse précoce a été établi par une étude universitaire ainsi que par l'étude de l'ONE – chiffres 2010 (Annexe 2). Sur un total de 52.809 accouchements en Communauté française en 2010, on compte 2,5 % de naissances par des mères de moins de 20 ans.

Ce qui, comparé à l'année précédente, reste relativement stable, mais toutefois important. On compte ainsi 1.250 adolescentes devenues mères en 2010 entre l'âge de 16 et de 19 ans et 50 adolescentes qui ont donné naissance alors qu'elles n'avaient qu'entre 12 et 15 ans. Des mères ados dont la majorité réside dans le Hainaut avec Charleroi en tête (4,1 % du nombre total de naissances en Communauté française en 2010), suivi de Thuin, Dinant, Huy et Liège. À la vulnérabilité sociale s'ajoutent les risques liés à ces grossesses précoces : plus de risque de mettre au monde un enfant mort-né, davantage d'enfants nés avec un poids inférieur à 2.500 g et de prématurité.

Hypersexualisation

Dans son étude de juin 2011, le CRIOC constate chez les enfants de 8-10 ans une tendance à l'hypersexualisation engendrée majoritairement par les firmes commerciales. Celle-ci a pour conséquences un renforcement des stéréotypes sexistes et une impossibilité pour ces jeunes ados de résister à l'influence des deux modèles proposés qui sont « la salope » et « l'étalon » (p. 9). Outre que le phénomène conduit les jeunes à adopter les comportements propagés par les annonces publicitaires et les médias, cette hypersexualisation dégrade l'estime de soi des jeunes et peut entraîner des dépressions ainsi que des troubles scolaires et alimentaires. En conclusion, l'étude recommande « de développer la capacité d'analyse

des jeunes et leur esprit critique afin de développer des habiletés au niveau de l'affirmation de soi.

Violence dans les relations amoureuses chez les adolescents

Deux études ⁽⁹⁾ constatent que la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents est principalement d'ordre psychologique (moqueries, insultes, humiliations, dévalorisation, contrôles, manipulation, etc.). Ce qui a pour conséquence qu'elle n'est pas toujours directement décelée comme telle. En d'autres termes, il y a un réel décalage entre la définition même de violence et son identification dans les faits. Du coup, la prise en charge (action-réaction) est trop tardive et le cercle vicieux s'installe : les actes violents devenant de plus en plus fréquents et de plus en plus « graves ».

D'où l'importance de multiplier et soutenir les opérations de sensibilisation, d'information et de formation autour de cette problématique.

2. Législations, accords sur l'EVRAS et questions structurelles

Au vu des constats ci-devant, décrets, résolutions parlementaires et accords de gouvernements vont tous dans le sens d'une généralisation de l'EVRAS à l'école. L'éducation sexuelle et affective généralisée dans tout le réseau scolaire fait donc l'objet d'un consensus unanime au sein de la FWB. En juillet 2008, le parlement de la Communauté française, comme ceux de la Commission communautaire française et de la Région wallonne, a adopté une résolution soutenue par tous les partis démocratiques et recommandant la généralisation en milieu scolaire des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Toutes ces mesures détaillées dans l'annexe 3 sont en outre intégrées dans les deux dernières déclarations de politique communautaire.

a. Déclarations de politique communautaire

– 2004-2009 (extrait p. 71)

« Une sexualité libre et épanouie »

L'ensemble de la communauté éducative (parents, enseignants, éducateurs, animateurs, etc.) doit impé-

rativement réinvestir dans l'apprentissage du respect de chacun.

À cet égard, il convient de promouvoir une éducation affective et sexuelle, dès l'école primaire, qui replace l'individu et la relation humaine au centre des préoccupations et qui sensibilise à l'importance de l'amour, de l'épanouissement affectif et sexuel de l'individu et du respect de l'autre. Une attention toute particulière sera apportée au respect de la femme. Le Gouvernement actualisera dans ce sens les programmes d'éducation sexuelle et affective dans l'enseignement primaire et secondaire. ».

– 2009-2013 (p. 160)

Une approche positive de la vie relationnelle, affective et sexuelle tout au long de la vie permet de diminuer fortement les facteurs de risque : grossesses non désirées, faits de délinquance sexuelle, infections sexuellement transmissibles, stigmatisation des orientations sexuelles, etc.

Dans ce cadre, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, conclura, sur la base de l'évaluation des expériences pilotes de 2008, un accord de coopération avec les gouvernements de la Région wallonne, et de la Commission communautaire française afin de créer les synergies nécessaires à la mise en œuvre rapide d'une généralisation des modules d'animation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à l'ensemble des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les acteurs de terrain spécialisés seront associés à la préparation de cet accord et à la définition d'un calendrier préparatoire en vue d'un lancement phasé dès l'année scolaire 2010-2011. Par ailleurs, un nouvel appel à projets sera lancé en 2009 pour l'organisation de nouveaux modules en 2010. Parallèlement, le Gouvernement mettra en œuvre des campagnes de sensibilisation relatives à l'usage des moyens contraceptifs.

b. Évolution de la situation depuis 2009

Un accord de coopération entre la Région wallonne, la Commission communautaire française et la Communauté française pour créer les synergies nécessaires à la mise en œuvre d'une généralisation des modules d'animation EVRAS à tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles est indispensable. Un groupe de travail a donc été mis en place pour répondre à trois questions : la définition de l'Evrass, ses acteurs et les modalités de mise en place. Les services qui peuvent dispenser ce type de cours sont nombreux : les centres de planning, les CPMS, les services de promotion de la santé à l'école, etc. Malheureusement, aujourd'hui, cette décision ne revient qu'au chef d'établissement et les intervenants de ces

(9) FAPEO mai 2008 « La violence dans les relations amoureuses chez les adolescents ».

Dossier FPS Novembre 2009 « La violence dans les fréquentations amoureuses à l'adolescence : revue de la littérature. »

cours sont parfois très controversés : en effet, il arrive qu'il s'agisse parfois de représentant d'une marque ou l'autre de serviettes hygiéniques !

Le groupe de travail mis en place par la Communauté française a estimé que poser la question des modalités de fonctionnement de l'Evras par rapport au nombre d'heures d'animation ou au type d'enseignement débouche sur une simplification de la problématique qui ne tient pas compte d'une politique globale de promotion de la santé.

Selon le groupe de travail, un programme d'Evras doit viser le long terme et l'ensemble de la scolarité en permettant aux enfants et aux jeunes de construire parallèlement à leur développement psychoaffectif des compétences personnelles afin de leur permettre de poser des choix responsables, dans le respect de soi et de l'autre et de l'égalité homme-femme.

Ceci étant, valorisation et subsidiation sont différentes en Région wallonne et Commission communautaire française.

Concernant la valorisation des animations en lien avec la subsidiation des CPF, il n'y a, à Bruxelles, aucune prescription; c'est presque de l'ordre du facultatif, même si cela rentre clairement dans les missions des CPF en terme de prévention. Donc, pas de valorisation.

En Wallonie, nulle obligation, mais c'est une activité bien valorisée en terme de points. À titre de comparaison, une activité de sensibilisation vaut 1 point, une animation scolaire 4 points, une IVG non-Inami 12 points.

Au vu de la lenteur du processus actuel de généralisation de l'EVRAS, la Région wallonne (Cabinet E. Tillieux) a dégagé des ETP pour des animations EVAS. D'après les informations recueillies, l'appel à projets a permis de générer un accroissement de l'offre; les CPF ont ainsi pu obtenir 12,5 ETP. Certains ont été engagés en mars-avril; d'autres le seront en juillet. L'idée est de les réunir en septembre pour créer un comité d'accompagnement afin de réaliser le suivi du projet. La participation de la Région wallonne est de 7 points APE pour un temps plein ce qui suppose que les CPF puissent déboursier la différence (entre 6.000 € et 11.000 € par an). D'après les fédérations de CPF cette différence sur fonds propres est évidemment un frein; cette initiative pour louable qu'elle est n'augmente finalement pas la couverture de manière significative.

Par ailleurs, la Commission communautaire française a demandé une nouvelle cartographie des animations EVAS sur Bruxelles afin, idéalement, de dégager également des ETP. Celle-ci a été lancée par

le Cabinet d'Emir Kir via un questionnaire envoyé le 16 mai 2012 aux coordinateurs.

3. Un frein idéologique

Dans son introduction, précisément intitulée « Pourquoi faut-il justifier l'éducation à la vie affective et sexuelle à l'école ? », les chercheurs de l'étude PROMES soulignaient la force des *a priori* et des tabous encore prégnants dans notre pays : « L'éducation à la vie affective et sexuelle est encore un sujet tabou dans notre pays à forte tradition catholique. L'idée prévaut encore, dans de nombreux milieux, qu'il n'est pas bon de parler de la sexualité aux enfants, voire aux adolescents. Deux décennies de lutte contre le sida ont renforcé l'idée que la sexualité peut être dangereuse et que plus longtemps on en préserve les enfants, mieux ce sera. La sexualité fait désordre.

La sexualité des enfants et des adolescents est d'ailleurs souvent niée par les adultes. À quoi bon, dès lors, leur parler de sujets qui ne les préoccupent pas ? Ne risque-t-on pas, ce faisant, de les inciter à anticiper leur entrée dans la vie sexuelle ? ».

Force est de constater que l'état de la situation ne s'est pas amélioré depuis la publication de l'étude Promes ⁽¹⁰⁾ en 2003.

Ces craintes et refus de prise en compte des besoins et droits des enfants et des adolescents vont dans le même sens que les discours familialistes visant à valoriser la place des femmes au foyer. Ils vont également de pair avec les mises en cause de la planification familiale ou les nouvelles directives d'abstinence sexuelle prônée par l'Église catholique et les évangélistes.

Tous ces indicateurs démontrent une difficulté accrue de parler librement de sexualité aux enfants et aux jeunes. Ces revendications récurrentes qui vont à l'encontre de toutes les politiques d'égalité des chances démontrent à quel point les acquis des dernières décennies sont fragiles. C'est pourquoi une société qui tend à plus d'égalité doit procurer à tous les garçons et filles en âge scolaire une éducation à la vie affective et sexuelle. C'est un droit fondamental qui, de plus, doit leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté. Encore faut-il qu'ils aient conscience de cet enjeu et qu'ils puissent développer leur esprit critique, sur la base d'informations fiables.

(10) Animations à la vie affective et sexuelle à l'école. Propositions d'objectifs, de thématiques et de Stratégies. Rapport de l'équipe interuniversitaire, Michel Andrien (ULG), Katty Renard (ULB), Hélène Vanorlé (FUNDP), décembre 2003.

Dans cette optique, la ministre de l'Enseignement obligatoire a relancé la polémique en affirmant, dans une déclaration à la presse du 6 décembre 2010, qu'un cours d'éducation à la vie affective et sexuelle à part entière intégré dans le programme scolaire était « impraticable en terme de grille horaire. En plus de ça, les programmes sont déjà bien chargés et tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut centrer l'enseignement sur les apprentissages de base » (Le Soir 6 décembre 2011).

a. Dossier pédagogique IVG février 2011

Le CAL en a fait l'expérience bien malgré lui. Le 9 février 2011, la DG de l'Enseignement a émis une circulaire à l'intention des directeurs d'établissement scolaire, tous réseaux confondus, les informant de l'existence d'un dossier pédagogique sur l'IVG. Ce dossier a été réalisé dans le cadre des 20 ans de la loi dépenalisant l'avortement, conjointement par le CAL, deux des fédérations de planning familial (FLCPF et FCPF-FPS) et le Groupement des Centres Extra-Hospitaliers Pratiquant l'Avortement (GACEHPA).

Un article du Soir du 16 février met le feu aux poudres en titrant « Une circulaire pro-IVG envoyée aux écoles. L'administration soutient des supports pédagogiques pro-avortement dans tous les établissements francophones. Le Pacte scolaire bafoué ? »

Interrogée par la presse, la ministre de l'Enseignement obligatoire déclare que la circulaire de la Direction générale de l'enseignement en faveur de supports pédagogiques pro-avortement « pose problème », en ce qu'elle « ne propose qu'une grille de lecture partielle et élude la complexité de la question des grossesses non désirées, qui recouvre d'autres dimensions que les seuls aspects médicaux et pratiques », et de rappeler aussi que l'administration a le devoir de veiller au respect de la neutralité.

Dans La Libre du 21 février, le SEGEC réagit en s'interrogeant sur le respect de trois principes qui, selon lui, auraient été bafoués : rien moins que

- la neutralité de l'État à l'égard des différentes convictions;
- la liberté pédagogique des pouvoirs organisateurs;
- et enfin l'interdiction de toute propagande politique et commerciale dans les établissements, prévue par le pacte scolaire.

En conclusion, le SeGEC et l'UFAPEC, représentant respectivement les pouvoirs organisateurs et les parents de l'enseignement catholique, déclarent envisager d'introduire conjointement une plainte auprès

de la Commission « *ad hoc* » créée en application du pacte scolaire.

Le 23 février 2011, un débat d'actualité au Parlement de la Communauté française concerne l'envoi de cette circulaire sous l'intitulé « propagande ou information ? »

De son côté, le Centre d'Action Laïque et ses partenaires incriminés ont tenu à réagir par voie d'un communiqué. Celui-ci précisait que la circulaire de la Communauté française ne contrevient nullement à l'article 41 du pacte scolaire qui interdit toute activité ou propagande politique et commerciale.

Bien au contraire, le document mis en cause remplit parfaitement le rôle dévolu aux professeurs de délivrer, s'ils l'estiment opportun, un enseignement offrant aux élèves l'information la plus objective leur permettant d'opérer librement des choix le moment venu. Il rappelle que le décret-missions de 1997, fixant les objectifs généraux de l'enseignement obligatoire, tous réseaux confondus, assigne le devoir de « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ». En outre, ce même décret-missions invite les pouvoirs organisateurs à prendre en compte, dans leurs programmes et projets pédagogiques, « la sauvegarde de la mémoire des événements qui aident à comprendre le passé et le présent, dans la perspective d'un attachement personnel et collectif aux idéaux qui fondent la démocratie ». Tel est précisément l'un des objectifs poursuivis par le film et les animations joints au dossier. La circulaire critiquée est dès lors parfaitement adéquate, surtout, comme le souligne sa signataire, Mme Hanse, en l'absence de toute autre initiative en la matière.

Pour l'anecdote, la Commission du pacte scolaire n'a finalement pas été saisie de « l'affaire » ...

b. Cellules bien-être

À la même époque, la circulaire 3433 du 27 janvier 2011 sur le projet pilote « cellules bien-être » a soulevé des inquiétudes dans le monde laïque et parlementaire ⁽¹¹⁾.

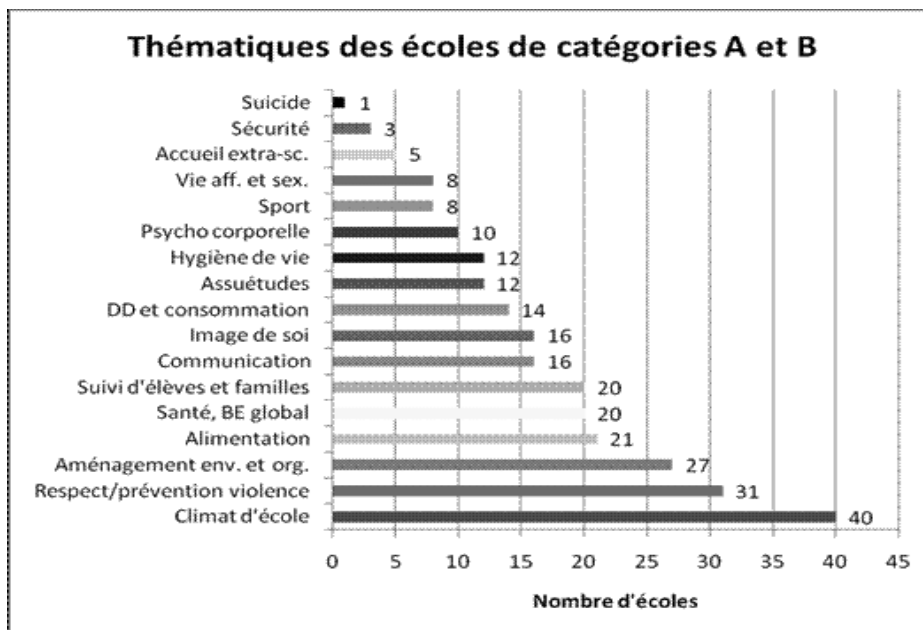
(11) Question orale du 29 mars 2011. Suivie des cellules bien-être. S. de Coster-Bauchau.

Dossier parlementaire 2010-2011. Question orale du 12 octobre 2010. Développements de « cellules bien-être » dans les établissements scolaires Jacques Morel; id. Question du 9 février 2011. La cohérence entre les projets pilote de cellules bien-être et la politique d'éducation affective et sexuelle pour tous.

En effet, alors que l'éducation à la vie sexuelle et affective reste aléatoire comme le démontrent toutes les études, l'inclure dans un ensemble comprenant d'autres thématiques liées au bien-être n'est pas de nature à une « généralisation » de l'EVRAS mais plutôt à une dilution de celle-ci, selon le bon vouloir des directions d'école.

En septembre 2011, la ministre de la Santé et de l'Égalité des Chances en Communauté française répondait aux préoccupations du CAL en précisant que « ce projet (de cellules bien-être) ne se substitue nullement à l'objectif, inscrit dans la déclaration de politique communautaire, d'apporter à tous les jeunes, au cours de leur cursus, une information pertinente et efficiente sur les enjeux liés à la vie sexuelle et affective. La généralisation progressive de l'éducation à la vie affective et sexuelle donnera lieu, dès l'année 2012-2013, à des initiatives concertées avec mes collègues en charge de l'enseignement obligatoire et des centres de planning familial. ».

Selon le dispositif-pilote de ces cellules bien-être, leur objectif – promouvoir la santé et éduquer au bien-être – recouperait celui de l'EVRAS. Il nous semble cependant qu'il permettra surtout aux écoles qui sont gênées par les questions liées à la sexualité de choisir d'autres sujets. L'évaluation des projets pilotes émanant du Ministère de l'Enseignement obligatoire ⁽¹²⁾ en atteste : sur 17 thèmes l'EVRAS arrive en 15^e position et concerne 5 animations sur ... 264 !



(12) Source : cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire – mai 2012.

c. Programme minimal et projet de circulaire

Le 29 septembre 2011, dans la matinée précédant le débat sur l'inscription obligatoire de l'EVRAS dans les programmes scolaires qui eut lieu au CAL à l'initiative de la fédération laïque de centres de Planning Familial (FLCPF), les 4 fédérations de CPF étaient réunies à la demande des cabinets de Mmes Laanan et Simonet. Objectif : mettre la main à un projet de programme EVRAS en plusieurs phases.

Le module de base comprendrait 3 animations de minimum 2 heures :

- 1° En fin d'enseignement primaire, une préparation aux enjeux de la puberté est essentielle.
- 2° En début d'enseignement secondaire.

Thématiques abordées : respect entre partenaires et dans les familles, droits des jeunes, respect des différences sexuelles, prévention des grossesses précoces et des IST dont le sida, mais aussi le HPV pour lequel une vaccination des jeunes filles se met en place en Communauté française via les équipes PSE. + Une visite d'un centre de planning familial proche de l'école peut s'avérer particulièrement utile pour les jeunes qui se retrouveraient confrontés à une question ou une difficulté. C'est ce que les centres de planning familial appellent une animation « carte de visite ».

- 3° En cours d'enseignement secondaire, reprendre les questions abordées précédemment avec les jeunes; animation organisée par un centre de planning familial et même idéalement dans un centre de planning familial. Selon la précocité des jeunes à entrer dans une vie sexuelle active, cette animation se fera plus ou moins tôt dans le courant du secondaire.

Outils à disposition des écoles

- des formations organisées par la FLCPF,
- un accompagnement et des animations offertes par les centres de planning familial,
- des cellules « vie affective et sexuelle » particulièrement bien adaptées aux écoles qui accueillent une population scolaire qui cumule les vulnérabilités.

Le 19 octobre, une réunion au Cabinet Laanan rassemblait les 4 fédérations de planning, le SEGEC, les PMS/PSE, le chef de cabinet de M. D. Simonet, Mme E. Huytebroeck (Aide à la jeunesse), Mme F. Laanan (Promo Santé et Égalité des chances) et Emir Kir (Annexe 4).

Le projet devait être diffusé dans toutes les écoles via une circulaire émanant des deux cabinets et soumise à la concertation des acteurs concernés : pouvoirs organisateurs, Centres PMS, Services PSE, Fédération des CPF. Cette circulaire devait constituer un pas important vers la généralisation de l'EVRAS, mais à ce jour elle n'a pas vu le jour. D'après nos informations, les visions des deux ministres de tutelle ne concordent pas sur le contenu. Les 4 fédérations de CPF vont envoyer un courrier officiel pour demander une réponse claire.

Mais une fois encore, le plus petit dénominateur commun n'a pas réussi à accoucher d'un programme qui rencontrerait les deux principes qui doivent guider le pouvoir politique : garantir à tous les élèves un droit à l'information sur la sexualité dans un souci d'égalité et de prévention en matière de santé publique.

4. Praticabilité de l'inscription obligatoire

a. Recommandations des professionnels

Les experts recommandent de renforcer le travail de prévention dans les écoles et d'inclure obligatoirement dans les programmes scolaires une formation à la vie affective et sexuelle (Étude PROMES).

Sur la forme de ces modules de sensibilisation, le cours proprement dit est à exclure, car cela supposerait à la fois socles de compétences et évaluation ce qui en matière de rapport à soi-même, rapport aux autres et à l'intimité n'a pas de sens et serait même contre-productif.

C'est donc la mise en place d'animations sur la VAS qui s'est montrée la plus efficace et la plus à même de créer un climat où respect et ouverture par le dialogue sont possibles.

Qualitativement, cet espace d'échange sera de préférence encadré par deux professionnels pour un groupe.

Quantitativement, le nombre d'élèves par groupe ne devrait pas dépasser 15 élèves.

Sur la fréquence, on peut idéalement déduire de l'étude PROMES le programme standard suivant :

5 x 4 heures sur le cursus scolaire obligatoire entre la 4^e primaire et la 4^e secondaire.

Soit 2 périodes de 50' : 2 x en primaires, en 4^e et 6^e, 3 x en secondaires, 2^e, 4^e + 5^e ou 6^e.

b. Acteurs en présence

Malgré la bonne volonté des acteurs concernés, l'étude qualitative PROMES identifie une difficulté de collaboration entre les différents intervenants : écoles, animateurs, Services de PSE, Centres PMS, parents.

L'étude souligne également les difficultés institutionnelles de collaboration entre partenaires impliqués : « La concertation se fait majoritairement par le biais de relations interpersonnelles favorisant le projet et non de manière structurelle. Cette déficience est préjudiciable à l'égalité de droit des jeunes devant l'éducation à la vie sexuelle et affective ».

Il apparaît clairement au travers de tous les témoignages recueillis qu'il est toujours difficile pour les équipes de « rentrer » dans un certain nombre d'écoles si la direction, les enseignants et le centre PMS ne sont pas sensibilisés à l'importance de la vie affective, relationnelle et sexuelle des jeunes. La sexualité demeure un sujet sensible et les représentations liées aux animations sur la vie affective et sexuelle, aux animateurs, et à chacun des partenaires sont décrites comme un frein considérable. (...) Le système actuel permet donc à la fois une extraordinaire richesse de pratiques et d'adaptations aux publics très hétérogènes et une inégalité de fait puisque tous les élèves n'ont pas les mêmes droits à une éducation à la vie affective et sexuelle

Or, cette éducation apparaît à tous les partenaires comme une nécessité en termes de promotion de la santé et d'une vie affective, relationnelle et sexuelle épanouie et en termes d'autonomisation et de responsabilisation des jeunes, mais également en termes de prévention des conduites à risques, des grossesses non désirées...

c. Compétences et formations

Les expériences menées sur le terrain, notamment par les animations sur la vie affective et sexuelle, ont démontré que les compétences existent en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle. Elles sont concentrées actuellement dans les CPF, les PMS&PSE, ainsi que dans les AMO et associations qui luttent dans des domaines plus ciblés (homophobie, NPNS, MGF, etc.). S'il y a lieu de former de nouveaux acteurs, les ressources sont donc disponibles pour établir un cursus de formation, qu'elle soit continuée ou non.

d. Expérience suisse

L'éducation sexuelle et affective en Suisse a suivi deux modèles différents selon que l'on se trouve en Suisse alémanique ou romande.

Lorsque le sida a été identifié comme une épidémie en Suisse, l'obligation d'informer a dû être appliquée au niveau cantonal, influençant de manière décisive la généralisation de l'éducation sexuelle ou l'introduction de cours de prévention VIH/sida dans les cantons. Les interventions sida sont donc obligatoires à l'école en Suisse contrairement à l'éducation sexuelle.

Le modèle romand : une régulation par des acteurs externes de la question de l'intimité à l'école

Dès les années 1960, les cantons de Genève (1965) et de Vaud (1969) mettent en place des services d'éducation sexuelle qui regroupent des membres du corps médical, social et enseignant dont leur fonction est d'entrer dans les classes de l'école obligatoire pour parler de vie affective et de prévention des maladies sexuellement transmissibles. Rapidement, le besoin d'une formation pour les employés de ces services est ressenti.

Le professionnalisme et la garantie de la confidentialité sont des principes importants de cette approche, empruntés à la culture médicale plus qu'à l'éducation.

Depuis les années 1960, l'éducation sexuelle s'est développée en diversifiant les thèmes abordés et les messages de prévention requis par l'État, mais c'est sans doute l'arrivée de l'épidémie du sida qui a le plus marqué la configuration du modèle. Cette dernière lorsqu'elle a été considérée par les autorités fédérales comme une maladie pouvant toucher toute la population et non seulement des groupes cible a été traitée comme un problème public national nécessitant une intervention systématique de l'école.

Même si le sida a orienté l'éducation sexuelle romande, basée initialement sur une vision d'abord positive de la vie affective vers des messages de prévention VIH/sida ciblant pendant plusieurs années l'acceptation du préservatif, le principe de base de cette éducation sexuelle à la romande a perduré : aujourd'hui, les élèves romands et tessinois sont invités à participer aux cours d'éducation sexuelle donnés par des professionnels externes. Une base légale ou réglementaire existe dans tous les cantons romands même si la notion d'obligation est toujours restreinte à la volonté des parents qui gardent en principe le droit de décider pour leurs enfants si l'école doit se charger de l'éducation sexuelle. Les parents ont un droit de

veto s'ils ne souhaitent pas que leur enfant assiste à l'éducation sexuelle, ce droit est rarement utilisé.

Une approche interne de l'éducation sexuelle en Suisse alémanique

Face au modèle dit externe romand, le modèle interne prédomine dans le paysage alémanique. Cette conception accorde le premier rôle aux enseignants qui intègrent l'éducation sexuelle dans leur programme scolaire.

C'est le VIH qui a favorisé l'essor de l'éducation sexuelle en Suisse alémanique, mais à partir des années 2000, l'éducation sexuelle y est enseignée de plus en plus selon une conception plus large – autant biologique que sociale – et prend ainsi une signification similaire à celle enseignée dans le modèle externe.

Les acteurs en première ligne sont donc les enseignants. De même que pour le modèle externe romand, l'accomplissement de leur rôle dépend étroitement des autorités cantonales et communales et des écoles, car elles peuvent si elles le jugent nécessaire renforcer la mise en œuvre de l'éducation sexuelle en milieu scolaire en laissant la possibilité aux enseignants de se faire aider par des experts externes ou en participant à des formations continues.

Cette conception est défendue par une association professionnelle regroupant les diplômés en éducation sexuelle de Suisse allemande (sedes). La formation professionnelle soutenue par l'organisation nationale dans la santé sexuelle et la mise sur pied d'une association professionnelle établissent les bases d'une institutionnalisation, qui souffre encore d'un manque de soutien politique pour pouvoir se diffuser plus largement.

Les limites des deux modèles au regard des droits sexuels et les solutions amenées pour les combler

Le modèle interne présente une lacune importante au regard des droits sexuels à savoir la couverture éparse de ce domaine à l'école, impliquant une inégalité de traitement entre les élèves alémaniques. Les facteurs identifiés par les experts de l'éducation et de la santé sont le manque de compétences ou de ressources chez les enseignants pour mettre en place un cours d'éducation sexuelle qui réponde aux besoins des élèves.

Toujours dans la perspective d'une couverture optimale dans le cadre scolaire, le modèle externe présente aussi des points faibles. D'une part, la limite principale est d'ordre financier : bien que l'édu-

cation sexuelle soit inscrite dans les plans scolaires, sa stabilité financière n'est pas toujours garantie et les moyens pour rétribuer des experts externes sont précaires dans certains cantons notamment dans la partie francophone du canton de Berne. D'autre part, le modèle est limité par la fréquence de ses interventions ponctuelles. En effet, les élèves participent à un cours d'éducation sexuelle environ tous les deux ans dès leur première année d'école. Entre temps, naturellement, de multiples questions se posent dans le cadre scolaire alors que l'éducateur est absent, ainsi cela peut se traduire comme autant d'occasions manquées d'aborder le thème. La discontinuité de cette offre éducative rend nécessaire une bonne coordination de tout le corps enseignant qui doit être à même de répondre aux différentes demandes, soit en les abordant directement de manière collective avec les élèves avec ou sans expert externe, soit en les aiguillant vers une offre externe (visite au centre de planning familial avec la classe, conseil personnalisé chez l'infirmière scolaire ou dans un centre de conseil spécialisé, orientation vers des sites Internet adaptés, etc.).

e. Pistes à envisager en Fédération Wallonie Bruxelles

Afin de dépasser les freins et blocages identifiés ci-dessus, il semble qu'une des solutions serait que la décision d'inscription obligatoire prenne la forme d'un décret.

Pour rencontrer finalement la volonté commune de dispenser à tous les élèves de la Fédération Wallonie Bruxelles une information sur la vie affective et sexuelle, il faudrait trouver une solution adaptée et originale qui tienne compte de tous les acteurs : animateurs extérieurs, PMS/PSE, professeurs, parents.

En effet, pour que l'inscription obligatoire soit vécue comme une avancée et non comme une contrainte, il est impératif de pouvoir compter sur le concours motivé des équipes. Les ministres de tutelle étant ceux de l'Enseignement obligatoire et de la Santé, en ce compris l'égalité des chances, il serait possible de répartir les compétences comme suit :

1. Régularité, vérification de la mise en œuvre des animations dans tous les degrés et types d'enseignement : Ministère de l'Enseignement obligatoire.
2. Certification du personnel, contenu et outils pédagogiques : Ministère de la Santé et de l'égalité des chances.

Comme l'EVRAS n'est pas un cours à proprement parler, il semble compliqué de l'inscrire dans les cours

de base imposés par le Ministère de l'Enseignement obligatoire.

En revanche, afin d'être en règle par rapport au Décret qui serait publié, chaque école devrait impérativement l'inscrire dans son projet d'établissement en y décrivant sa mise politique en œuvre. Comme cela a d'ailleurs été envisagé lors de la réunion du 19 octobre 2011.

Le rapport d'activité annuel que le directeur d'établissement doit tenir à disposition du service général de l'inspection pourrait dès lors servir d'outil de vérification.

Le projet d'établissement pourrait également comprendre la dimension transversale de l'EVRAS. Jusqu'à présent, l'implication des professeurs est fonction de leur motivation personnelle. La mise en place de formations continuées en EVRAS pour les professeurs d'histoire, de biologie, de morale, de philosophie, de français, etc. devrait donner la possibilité au corps professoral de coordonner certains contenus dans une concertation avec leurs collègues et les acteurs extérieurs. Ces modalités seraient inscrites également dans le projet d'établissement (mise en œuvre de la politique EVRAS).

Tous les intervenants actuels ainsi que les études démontrent que l'expérience acquise par les Centres de Planning doit rester une des bases fondamentales sur laquelle s'édifierait l'EVRAS obligatoire dans les écoles de la FWB. On ne soulignera jamais assez l'importance de ces animations par du personnel extérieur à l'école dans lesquelles les élèves sont impliqués au premier chef dans des échanges nourris par leurs interrogations et réflexions; ceci dans un contexte sans évaluation, ni acquisition de compétences.

Les CPF n'ont cependant pas le personnel nécessaire pour assurer toutes les animations si celles-ci deviennent effectivement obligatoires. De plus, les CPF ont d'autres missions – comme les consultations individuelles, la formation, l'Éducation permanente, etc. – qui sont complémentaires et qui, dans l'intérêt de tous les usagers, ne peuvent être réduites.

Une solution serait alors d'avoir à disposition un personnel spécialement formé qui pourrait assurer ces animations avec un membre de CPF selon disponibilité. Les recommandations soulignent l'importance de disposer de deux animateurs par groupe de 15 élèves.

Cette réserve d'animateurs en EVRAS pourrait être constituée à partir des profils suivants : étudiants en psychopédagogie, tout le secteur paramédical (en ce compris les acteurs PMS/PSE en milieu scolaire), as-

sistants sociaux, psychologues diplômés en services aux personnes, ...

La formation spécifique pourrait prendre place soit dans le secteur universitaire – via le Master en genre récemment mis en place par exemple sous l'égide de l'IEFH, – soit dans les hautes écoles et dans l'enseignement de promotion sociale.

Un organe de coordination centralisant les informations sur l'EVRAS pourrait servir de passerelle entre les deux ministères de tutelle; il pourrait aussi transmettre les informations recueillies à l'IEFH. Cet institut, dont c'est la mission, pourrait dès lors réaliser périodiquement une étude d'impact et d'évaluation de la politique mise en œuvre par le nouveau décret.

f. Concilier EVRAS obligatoire avec liberté d'enseignement et liberté parentale

La longue liste des rapports, directives et législations indique combien le pouvoir du PO sur l'esprit et le contenu de l'enseignement peut, en Belgique, faire échec aux engagements pris aux niveaux communautaire et fédéral, comme entrer en contradiction avec les recommandations des organismes internationaux.

Sur le plan fédéral et communautaire, les législations en vigueur vont toutes dans le sens d'une reconnaissance des besoins en matière d'information et de sensibilisation à l'EVRAS, mais elles se heurtent en théorie à deux principes, la liberté de l'enseignement et la liberté parentale.

Liberté d'enseignement

La liberté d'enseignement, en Belgique, semble liée dans les réseaux non officiels à une méfiance à l'égard des pouvoirs publics.

Le décret voté par le Conseil de la Communauté française du 10 juillet 1984 qui dans son article 1^{er} s'applique « tous les PO d'un établissement public ou privé, d'une Centre PMF, d'un CPF ou d'une institution agréée », prévoit à l'article 4, que les établissements scolaires de la Communauté française assurent dans le cadre des cours de biologie, de sciences sociales et de morale », avec les professionnels des centres de planning, une information sur la contraception et la parenté responsable. Que le prescrit de cet article soit limité aux écoles du réseau officiel devrait être rediscuté.

Les pouvoirs publics ont des responsabilités et des exigences en matière de santé publique. Même si « la légitimité démocratique de l'organisation publique de

l'enseignement ne trouve guère grâce aux yeux de ceux que « l'État » inquiète, même quand ils ont pris leurs distances vis-à-vis de l'appareil ecclésial »⁽¹³⁾.

Il faudrait donc réinterroger la manière dont la société belge fait usage de la liberté d'enseignement. L'article 24 de la Constitution qui consacre la liberté d'enseignement « n'était en 1830 lors de la révolution antiorangiste qu'un arbitrage entre l'Église et l'État monarchique encore proche de l'Ancien Régime (...) Que certains s'attachent à cette disposition constitutionnelle au nom des équilibres qu'il a fallu préserver lors de la communautarisation de l'enseignement est compréhensible.

Mais rien ne justifie de sacraliser cet article – rédigé avant le suffrage universel – qui pose également la question du poids et du respect de la production parlementaire plus récente en matière d'éducation et du rôle de l'école dans la prévention de la santé »⁽¹⁴⁾. (7, 8, 9, 10 et 11). Rappelons également qu'à l'époque de la formation de la Belgique contemporaine, les constituants ont préféré insister sur la liberté des cultes que sur la liberté de conscience ...

Quant au pacte scolaire, qui fixe les règles de subordination des établissements scolaires, il prévoit un « programme minimum légalement fixé ».

L'Etat devrait pouvoir y inscrire l'EVRAS, eu égard aux recommandations internationales, fédérales et communautaires qui vont toutes dans le même sens. Voir également les recommandations de flipper et de ses associations membres⁽¹⁵⁾. Si cela s'avère impossible, il faudra trouver une autre solution.

Liberté parentale

En imposant une obligation scolaire, l'État entend promouvoir plus d'égalité entre les citoyens. Ce faisant, il limite l'exercice d'une de leurs libertés individuelles et puisque ce sont les enfants qui sont soumis à l'obligation scolaire, il s'oppose à l'autorité parentale.

Comme l'a précisé la Cour européenne des Droits de l'Homme, l'inscription obligatoire de l'EVRAS durant le cursus scolaire n'est pas contraire à la liberté parentale.

(13) La revue Nouvelle, N° 10, octobre 1998, Libérer la liberté d'enseignement. Pluralité des réseaux, école plurielle, école pluraliste, par Jo Jannes.

(14) *Ibid.* p. 123.

(15) Le cadre de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF) pour une éducation sexuelle intégrée.

Arrêt affaire Kjeldsen, Busk Madsen et Petersen c. Danemark du 7 septembre 1976 où fut attaquée une loi danoise de 1970 stipulant que « l'éducation sexuelle fait partie intégrante de l'enseignement ».

Dans cette affaire, la Cour estima que : « L'examen de la législation incriminée prouve (...) qu'elle ne constitue point une tentative d'endoctrinement visant à préconiser un comportement sexuel déterminé. Elle ne s'attache pas à exalter le sexe, ni à inciter les élèves à se livrer précocement à des pratiques dangereuses pour leur équilibre, leur santé ou leur avenir ou répréhensibles aux yeux de beaucoup de parents.

En outre, elle ne touche pas au droit des parents d'éclairer et conseiller leurs enfants, d'exercer envers eux leurs fonctions naturelles d'éducateurs, de les orienter dans une direction conforme à leurs propres convictions religieuses ou philosophiques. ».

À partir du moment où l'EVRAS n'est pas contraire à la liberté des parents (pour autant que le Conseil d'État ne fasse pas de remarque à ce sujet lors d'un éventuel Décret) son organisation se trouverait dans le Projet d'établissement qui lui-même est soumis à l'approbation des parents lors de l'inscription des enfants dans l'école. C'est donc en pleine connaissance de cause que l'EVRAS serait intégrée dans le cursus scolaire.

2.5. Exposé de Mme Michèle Demeuse, inspectrice des Centres psycho-médico-sociaux

Amener les jeunes à entendre parler autrement de sexualité et à apprendre à dialoguer sur ce sujet est un droit qui découle de conférences internationales dont celle du Caire en 1994. Il serait bon, disait le Président de la Fédération laïque des Centres de planning familial, dans un article de presse, de l'inscrire dans un programme d'éducation dans les écoles via un dispositif légal et, ce quels que soient le réseau et le type d'enseignement.

Il ajoutait également :

- En 2002-2003, une étude réalisée par PROMES-ULB et les Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix montrait notamment que : « 20 % des jeunes n'avaient jamais eu d'informations à ce sujet et qu'il y avait une grande disparité entre les élèves des divers types d'enseignement qui risquaient de générer à terme des comportements sexuels à risques. ».
- En 2008 et selon le Plan Communautaire Opérationnel de Promotion de la Santé (PCO) les négociations se sont poursuivies et ont débouché sur une généralisation de telles animations déjà en

4^e primaire, 6^e primaire et dans le cycle secondaire.

Ceci est bien évidemment une avancée mais ces programmes d'éducation à la vie affective et sexuelle ne sont pas pour autant institués officiellement.

Ce même Président ajoutait que : « sa mise en application ne se réalisera pas tant que cela ne sera pas une obligation légale ».

Il est important également de rappeler que « l'EVRAS constitue un bon moyen de prévention : prévention des maladies sexuellement transmissibles, des grossesses non désirées et de la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes et son lien avec les stéréotypes de genre (cf. « Amour et violence chez les jeunes » dans *Faits et gestes*, revue du Secrétariat général de la Communauté française, Automne 2007) ».

Mme Demeuse cite encore la Déclaration de Politique Communautaire (DPC) de 2009, dans laquelle sous le titre « accompagner les élèves à la construction citoyenne », le Gouvernement de la Communauté française s'engageait à « généraliser de manière progressive des modules d'animations centrés sur la vie affective et sexuelle en collaboration avec les Centres psycho-médico-sociaux (CPMS), les Centres de planning familial (CPF) et les Services de Promotion de la Santé à l'École (SPSE) ».

Depuis quelques années et grâce à ces nombreuses enquêtes et interpellations parlementaires, l'EVRAS acronyme pour « Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle » a fait l'objet de toutes les attentions qui ont permis des avancées significatives en cette matière.

Ce petit rappel paraissait utile afin de comprendre en quoi ces activités d'Éducation à la Santé sont incontournables, non seulement à travers des cours spécifiques en la matière mais aussi via des activités adaptées en partenariat entre les écoles, les CPMS interlocuteurs privilégiés de celles-ci (cf. le Contrat pour l'École initié par Madame Maria ARENA) et les Centres de Planning familial (CPF) dont l'expertise est reconnue depuis près de 20 ans maintenant.

Des appels à projet « EVRAS » ont été lancés en 2008-2009 par voie de circulaire (circulaire 2467 de Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé et de M. DUPONT, Ministre de l'Enseignement obligatoire), ces projets tentaient de développer une vision positive de la vie relationnelle, affective et sexuelle en veillant, et c'est très important à :

- clarifier le contenu d'animation proposé avec le chef d'établissement, le conseil de participation;
- instaurer un réel partenariat avec les acteurs privilégiés de l'école que sont les CPMS-SPSE afin de maintenir la cohérence des interventions et garantir un suivi potentiel aux élèves;
- veiller à l'implication des enseignants non dans l'animation elle-même mais bien dans leurs apports potentiels et complémentaires par l'intermédiaire des cours;
- impliquer les parents, notamment en leur présentant les missions du Centre de planning familial (CPF) et les objectifs visés par les animations ou en leur proposant des informations.

Concrétisant cet engagement (cf. la revue PROF de mars 2012) par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), les Ministres de l'Enseignement et de la Santé envisagent de mettre en place des modules d'animation via les CPMS, les SPSE et les CPF.

- Toujours dans cette même revue, une réflexion est menée à propos de l'information relative à l'éducation sexuelle et affective : « Faut-il parler d'EVRAS incluant la vie relationnelle en ouvrant la sexualité à d'autres dimensions ou bien d'EVAS, éducation à la sexualité considérant que le relationnel et l'affectif sont pleinement inclus dans la sexualité mais n'en sont pas les seuls aspects ? ».
- Dominique Werbrouck dans « comment bien traiter la sexualité des enfants ? » écrit : « le message transmis ne doit jamais être celui de la peur de la sexualité, mais celui de son importance et du plaisir qu'elle suscite. Et qu'il est important de considérer les enfants comme des êtres sexués, capables de prendre une décision, de réfléchir, de sentir, de penser, de juger.

Selon l'auteur, il est intéressant aussi, de tenir les parents informés de séances d'animation ou projets pédagogiques organisés par l'école à ce sujet. Cela permet de les encourager, de les responsabiliser, d'insister sur leur implication à jouer leur rôle éducatif auprès de leurs enfants ».

- Nicole ATHEA, qui a travaillé dans le service de médecine pour adolescents de l'Hôpital Bicêtre à Paris, estime que : « L'Éducation sexuelle à l'école nécessite de travailler à la fois les informations de prévention concernant la contraception, les maladies sexuellement transmissibles par des messages clairs mais elles ne suffisent pas. Les comportements à risque ne s'expliquent pas uniquement par une méconnaissance des outils de prévention.

Il faut inviter les adolescents à réfléchir sur le pourquoi, le droit de dire oui ou non, la pression des pairs et la loyauté envers les valeurs familiales, leur permet d'étayer leur identité et de se percevoir comme ayant suffisamment de valeur pour se protéger. ».

Dans les Centres PMS, partenaires privilégiés des établissements scolaires ordinaires et spécialisés, le décret relatif aux missions des CPMS du 14 juillet 2006 prévoit à ce propos, en son axe 7, d'impliquer les parents par le soutien à la parentalité en reconnaissant et valorisant les ressources et les compétences familiales et en son axe 8 de développer l'éducation à la santé par les agents des trois disciplines qui constituent le personnel du CPMS et de travailler en partenariat avec d'autres institutions.

Les agents et tout particulièrement les auxiliaires paramédicaux parfois seuls, ou avec leurs collègues (conseillers psychopédagogiques et assistants sociaux) ou encore en collaboration avec les Centres de planning familial (CPF), programment de nombreuses animations basées sur le modèle EVAS ou EVRAS.

Celles-ci sont construites minutieusement avec les divers intervenants et répondent aussi aux souhaits des jeunes (un questionnaire leur étant distribué préalablement afin de répondre davantage à leurs préoccupations et rendre ainsi les séances plus pertinentes et intéressantes).

Ces actions de prévention sont organisées également en réponse aux demandes des Directions d'écoles, répercutant en cela les compléments d'informations sollicités par des enseignants notamment des cours scientifiques et ces animations sont consécutives à des besoins identifiés, afin de les mettre en relation avec le projet de centre et d'établissement.

Les agents des Centres quel qu'en soit le réseau, ont recours à de nombreux et divers supports tous adaptés à l'âge de l'élève puisque les informations commencent parfois en 4^e primaire, voire même et, ce, plus ponctuellement en 3^e maternelle en utilisant par exemple le jeu relatif au langage des émotions.

Les outils tels que le photo langage, les jeux ou les films présentés en DVD pour ouvrir le débat, guide et mallette pédagogiques, théâtre-forum pour les plus grands, sont utilisés. Le Centre Local de Promotion de la Santé, l'Observatoire de la Santé et d'autres encore, sont des organismes qui proposent des outils et des aides méthodologiques en vue d'élaborer ces programmes. Ceux-ci sont souvent évalués après chaque animation et affinés régulièrement.

À l'issue des dites animations, des rencontres individuelles sont proposées aux élèves ou aux jeunes

qui en font la demande. Dans certaines écoles (cf. la revue PROF), des cellules vie affective et sexuelle (VAS) sont créées et réunissent le Directeur, les enseignants, les éducateurs, les CPMS et les Centres de planning familial. Cela permet : « de réfléchir à ce qui se passe à l'école et de mieux cibler les réponses à apporter ou de créer dans l'école un projet global et à long terme de promotion de la santé sexuelle ».

Actuellement un dispositif-pilote appelé « Cellule Bien-être » est à l'étude. Celui-ci, composé d'acteurs de 1^{re} ligne (chefs d'établissements, enseignants, éducateurs, CPMS, SPSE) a pour rôle de construire ensemble un projet sur le thème de la promotion du bien-être dans le temps et l'espace scolaire et de déterminer les services extérieurs de 2^e ligne auxquels faire appel.

Ce projet est géré en étroite collaboration par les ministres Simonet, Laanan et Huytebroeck. Cette expérience, menée sur deux exercices scolaires, sera analysée par le service d'appui en Promotion et en Education pour la Santé (APES-ULg) qui accompagne le dispositif dans sa globalité. Son bilan final sera réalisé fin du mois de juin.

Voici brièvement énoncé, ce qui est mis en place depuis quelques années au sujet de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle et plus particulièrement dans les CPMS, en étroite collaboration avec les écoles et les Centres de planning familial.

L'espoir de voir renforcer l'égalité des chances entre les genres commence tôt et le débat n'est pas clos, il y a encore beaucoup à faire ...

2.6. Exposé de M. Pascal Graulus, coordinateur des animations EVRAS au Centre de planning familial Aimer à l'ULB

1. Présentation du Centre Aimer à l'ULB

Comme tout Centre de Planning familial, Aimer à l'ULB se voit confier des missions dites de prévention parallèlement à son mandat d'accueil, d'information et de traitement autour des questions touchant la vie affective et sexuelle des individus, couples et familles.

Ces missions amènent le centre à proposer des moments d'animation à destination d'enfants, adolescents, jeunes adultes (notamment étudiants des Campus universitaires ULB) et/ou de formation à destination de professionnels (enseignants, éducateurs, psychologues, ...), ou encore d'intervenir dans des débats, manifester des prises de position, organiser des débats de susciter des débats sur des thématiques d'actualité (notamment projet « Sex and

The University », mené sur les campus ULB depuis 2010).

2. Bien fondé de l'EVAS

M. Pascal Graulus se reporte ci-après à l'excellent rapport, intitulé : « Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle », co-rédigé par un groupe international d'experts pour le compte de l'UNESCO, ONUSIDA et l'OMS, en mai 2010 (cf. Bibliographie (16)).

Selon ce dernier, un défi central pour toutes les sociétés consiste à préparer les enfants et les jeunes à l'entrée dans le monde adulte. La sexualité occupe une place centrale à cet égard.

Pour assurer cette transmission, il y a nécessité d'organiser des débats publics sur les questions relatives à la sexualité. C'est-à-dire, aujourd'hui, les questions de contraception, les questions relatives à l'avortement, aux assignations de rôles sexués (gender), à la diversité sexuelle.

Le rôle des parents, des familles ou des personnes tutélaires des enfants et des jeunes est capital. En effet, ce milieu façonne dans une large mesure les manières de concevoir les identités sexuelles et sociales. À cet égard, il peu paraître important que les parents sachent comment aborder ces questions avec leurs enfants. On sait pourtant que, dans divers milieux, cultures, environnements, aucun dialogue n'a lieu sur ce thème entre personnes de générations différentes, (ni parfois entre pairs).

Il est pourtant important que les enfants possèdent des informations, des compétences, des connaissances leur permettant de prendre des décisions responsables en matière de sexualité, de relations interpersonnelles, de l'infection à VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles.

Aujourd'hui, le constat est que trop peu de jeunes reçoivent une préparation suffisante dans le domaine de la sexualité.

Quelles sont les causes de cet état de fait ?

- L'accès extrêmement aisé et précoce à des contenus pornographiques, donnant une image tronquée des relations sexuelles. Non seulement l'autre y est souvent traité comme un pur objet pour la satisfac-

tion immédiate des pulsions sexuelles, voire pour des déchaînements de violence, mais le porno ne répond à aucune question concernant les émotions et la relation à l'autre;

- La persistance de tabous, honte, informations erronées entretenues par la peur, la méconnaissance;
- La force réaffirmée des obscurantismes de tous bords qui touchent particulièrement les jeunes qui sont en pleine construction identitaire, et dont on sait que ces obscurantismes sont toujours extrêmement prescriptifs sur le plan de la sexualité et des relations de genre en particulier.

Les effets, toujours selon ledit rapport, en sont une vulnérabilité accrue des jeunes :

- À la contrainte, à la violence (subie ou donnée d'ailleurs);
- Aux abus;
- À l'exploitation;
- Aux grossesses non désirées;
- Aux infections sexuellement transmissibles, dont l'infection au VIH.

Sur ce dernier point, le rapport relève qu'en 2008-2009, 40 % des jeunes de 15 à 24 ans ne possèdent pas de connaissances précises sur le VIH et sa transmission !

Il est temps de donner une définition précise de ce qu'est l'éducation sexuelle :

« Par éducation sexuelle, on entend une manière d'aborder l'enseignement de la sexualité et des relations interpersonnelles qui soit adaptée à l'âge, culturellement pertinente et fondée sur une information scientifiquement précise, réaliste et s'abstenant de jugements de valeur. L'éducation sexuelle offre la possibilité d'explorer ses propres valeurs et attitudes, et de développer des compétences en matière de prise de décisions, de communication et de réduction des risques, concernant de nombreux aspects de la sexualité. » (17).

Si nous voulons avoir un impact sur les enfants et les jeunes – si possible avant leur « entrée en sexualité » –, il y a nécessité d'une éducation Vie relationnelle affective et sexuelle complète et intégrée à l'école, lieu de passage obligé de tous les jeunes. (Ceci ne dispense évidemment ni les Centres de Planning, ni tous les acteurs sociaux concernés par la santé des

(16) OMS, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF, (2010), Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle. Une approche factuelle à l'intention des établissements scolaires, des enseignants et des professionnels de l'éducation à la santé. Volume 1 : Le bien-fondé de l'éducation sexuelle – Volume 2 : Thèmes et objectifs d'apprentissage.

(17) Rapport UNESCO-ONUSIDA, p.2.

jeunes, d'intervenir dans d'autres lieux et temps que l'école, lorsque l'on sait l'importance des phénomènes d'absentéisme, de décrochage scolaire ou de non-scolarisation de certains jeunes.)

Il semble important que les Centres de Planning familial soient les acteurs de référence en cette matière, en lien avec d'autres acteurs publics de santé (CPMS, PSE notamment). Ils ont une très longue pratique derrière eux.

3. Chance du modèle belge francophone

Mesure-t-on la chance, l'opportunité que représentent pour les élèves l'existence et l'action des Centres de Planning familial ?

Des animatrices et animateurs – (il faut de la mixité dans les équipes !!) – viennent parler, écouter, débattre avec des jeunes. Ils ne sont ni les parents, ni les enseignants de ces jeunes. Leur action est placée sous l'égide du secret professionnel et de l'anonymat. Ils témoignent auprès des jeunes qu'un dialogue sur le sujet, sur les préoccupations des jeunes est possible. Ils l'autorisent tout en le contenant. Il s'agit d'un espace de liberté extra-ordinaire.

Cette activité est une action de prévention, d'éducation à la santé. Elle ne se réduit pas à de l'information que l'on distribuerait n'importe comment. Elle en contient, mais « adaptée à l'âge, culturellement pertinente et s'abstenant de jugements de valeur ».

Les Centres de Planning se trouvent là au carrefour de leurs compétences plurifocales :

- Information, conseil et prescription dans le domaine de la contraception.
- Grossesse, sous les angles tant des suivis de grossesse, des traitements de l'infertilité que des IVG.
- Information, dépistages et soins dans le domaine des IST, des dépistages et vaccins du HPV.
- Les aspects psychologiques de ces mêmes questions, aux niveaux individuel, couple ou famille.

Les CPF et leurs partenaires se veulent des structures de proximité, accessibles à tous, raison pour laquelle il y a très souvent un principe de proximité à l'intervention de tel Planning dans telle école.

Les animateurs et animatrices travaillent toujours en duos, pour un minimum de deux à trois séances de deux heures consécutives de cours. (Toutes les études en éducation pour la santé ont démontré que l'efficacité de la prévention requiert un travail de longue

haleine. À titre de comparaison, l'étude UNESCO, ONUSIDA recommande un cursus minimum de 12 heures d'animations interactives !! On en est donc, dans les meilleurs cas, à la moitié !)

En concordance avec les études réalisées en Région bruxelloise (cf. les chiffres fournis par Mme Lausberg du CAL), nous donnons la priorité aux interventions dans l'enseignement secondaire professionnel et technique, où l'on sait que les élèves auront statistiquement moins d'occasions d'avoir une information, un échange, un débat sur la sexualité que leurs collègues du secondaire général. Il s'agit ainsi de compenser l'inégalité de droit à l'information sexuelle que l'on constate *de facto* chez ces élèves.

Il y a un intérêt à avoir des interventions précoces (enseignement primaire) et allant vers tout public (cf. l'enseignement spécial, quasiment totalement délaissé).

Il y a nécessité d'un cadre légal qui donne un aspect prescriptif aux écoles. Le seul bon vouloir revient à donner accès à ce droit pour les acteurs qui y sont déjà les plus sensibles. Mais combien de besoins non rencontrés ? Combien d'interventions en urgence, dans le drame, là où elles auraient pu être évitées ?

Pour cela, il semble que les actions doivent être intégrées dans un projet de santé global. Il est dès lors nécessaire de les inscrire dans le projet d'établissement et de pouvoir les présenter publiquement lors de Conseils de participation, afin que leur pertinence soit débattue publiquement et démocratiquement avec tous les acteurs concernés. Des liens évidents doivent être tissés avec les structures PMS et PSE mais aussi certainement, avec d'autres acteurs de proximité (Maisons de quartier, écoles de devoirs, clubs sportifs, etc.).

4. La formation des intervenants

Animer de façon interactive, vivante, dynamique, ne s'improvise pas : c'est un métier qui s'apprend. En aucun cas, il ne peut être confié à de jeunes travailleurs débutants que l'on envoie au casse-pipe, avec un prétendu message de bonne conscience qu'il faut « apprendre sur le tas ».

Des formations de base et continuées sont dispensées dans les différentes Fédérations.

Il s'agira ensuite d'une formation continuée qui s'effectue dans l'aller-retour entre le terrain et les équipes de professionnels. Elle s'apparente à du compagnonnage et nécessite des compétences très étendues : mise à jour continue des informations en matière de sexualité, connaissance de l'adolescence, savoir-fai-

re en dynamique de groupe, techniques d'animation, clarification de ses propres attitudes, émotions, etc.

À titre d'exemple, à Aimer à l'ULB, la moyenne d'âge des animateurs est d'environ 40 ans. L'équipe se réunit une fois par semaine et bénéficie d'une supervision mensuelle depuis 11 ans. Le *turn over* est de ce fait très faible et les professionnels peuvent s'appuyer fortement sur leurs collègues, et donc faire face à des situations d'animation parfois très délicates.

La formation continue nécessite donc un important soutien institutionnel des centres de Planning, dont il ne semble pas que les subsides alloués à l'heure actuelle aux Centres aient pris la mesure.

5. Généralisation de l'EVAS ? Oui, mais à quelles conditions ?

Vu tout ce qui a été dit précédemment, la généralisation de l'EVAS paraît devoir s'imposer, si des budgets sont dégagés à cette fin. Mais il y a plus. Nous repérons diverses conditions accompagnant cette recommandation de généralisation.

Ce processus doit être envisagé, dès la départ de sa mise en œuvre, avec les Centres de Planning familial agréés et les fédérations, non seulement comme premiers exécutants, mais aussi comme des ressources dans la réflexion, la conception, la mise en œuvre, l'évaluation du projet.

Aimer à l'ULB exprime ses réserves vis-à-vis de partenaires privés dont les visées de santé publique doivent être questionnées d'entrée de jeu et suivies avec attention.

Les cellules Bien Être impulsées récemment ne remplacent pas les Cellules VAS dans les écoles. Si apprendre à se relaxer, à gérer des conflits ou à se nourrir de façon saine paraissent des objectifs louables, les centres de planning regrettent que les thématiques abordées dans les différentes cellules Bien-Être aient dans la plupart des cas renvoyé aux marges le sujet (toujours dérangeant ? tabou ?) de la sexualité. L'un ne remplace donc pas l'autre !

La généralisation de l'EVAS doit à notre sens s'accompagner d'un effort important d'encouragement de la recherche et des publications d'expériences d'éducation VAS. Lors d'un mémoire consacré à la question (Graulus, 2007), M. Pascal Garulus avait constaté le grand déficit d'études théorico-pratiques consacrées au sujet. Nous pointons donc des enjeux à ce titre en terme de transmission avec les effets bénéfiques de reliance entre des expériences, la réflexion sur celles-ci et les évolutions sociétales. Nous pensons aussi qu'il faudra, ici encore associer étroitement les pro-

fessionnels de terrain et les Fédérations afin de produire des études originales et utilisables par le terrain. L'université a ici bien sûr son rôle à jouer mais dans des co-constructions. ».

2.7. Discussion

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) remercie les intervenants et déplore l'obscurantisme toujours présent. Elle évoque ensuite un voyage en Suède dans le cadre de travaux relatifs à la prostitution, et fait observer que ce pays mettait en avant un recul de l'âge moyen du premier rapport sexuel lorsque les jeunes peuvent bénéficier d'éducation sexuelle dans le cadre scolaire. L'intervenante insiste sur le fait que l'obscurantisme fait fi de la violence ainsi que de l'éducation au bien-être et à la santé.

Mme Braeckman souhaite savoir ensuite comment s'organise, institutionnellement, le combat pour la généralisation de l'EVRAS, entre le CAL, l'enseignement, les centres de planning familial et ce pourquoi plaide la « société civile ». Quels contacts ont-ils été pris avec les ministres ? Quels pistes sont-elles explorées ? Est-il envisageable, le cas échéant, que ce soit la Commission communautaire française qui, à travers son enseignement, donne le la ?

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) se dit personnellement en faveur de la généralisation pour l'EVRAS. Que proposent, de leur côté, les centres de planning familial et comment sont-ils reçus dans les écoles, et particulièrement dans les établissements professionnels et techniques ?

Mme Catherine Moureaux (PS) remercie les invités et est intéressée de savoir si les CPMS prônent la valorisation des animations à l'EVRAS et dans quelles conditions ils peuvent travailler.

L'intervenante souhaite connaître l'avis des experts sur la place qui tiendraient les CPMS dans l'hypothèse d'une généralisation de l'EVRAS (dans le cadre des horaires et tenant compte de ses autres missions).

Elle souhaite aussi connaître l'avis de Mme Michèle Demeuse, inspectrice des Centres psycho-médico-sociaux, sur les « cartes de visite » évoquées déjà dans les débats.

Par ailleurs, Mme Moureaux souhaiterait savoir quels types de formations ont les instituteurs dans le cadre des discussions sur le genre à l'école.

Mme Anne Charlotte d'Ursel (MR) remercie également les invités et demande quelle est l'évolution de la situation par rapport au modèle proposé dans

l'étude faite par ULB-PROMES (Promotion de l'éducation et de la santé).

Mme Sylvie Lausberg, de la Cellule étude et stratégie du Centre d'Action laïque, fait remarquer que les trois invités présents ont leur rôle respectif. Elle ne pense pas qu'on puisse parler d'obscurantisme. Mais il y a des craintes dans le chef des personnes qui s'opposent à l'inscription obligatoire de l'EVRAS, des craintes dont il faut tenir compte.

Par ailleurs, l'intervenante insiste sur le fait qu'il est important que l'école elle-même s'implique et intègre l'EVRAS dans son projet.

En Wallonie, par exemple, la situation est quelque peu différente qu'à Bruxelles, où les animations EVRAS ne sont pas une contrainte, tenant compte des autres missions que l'école a à remplir. En effet, la ministre wallonne de la Santé et de l'Action sociale, Éliane Tillieux, a dégagé 12 ETP. Il n'en reste pas moins que les plannings doivent participer au financement des animations.

Mme Lausberg pense que chaque secteur fait bouger les choses au mieux, mais que c'est *in fine* la politique qui porte la décision. Elle cite encore l'exemple de la Suisse alémanique où le souci « d'hygiénisme » a fini par rejoindre la nécessité de l'éducation affective et sexuelle.

Il est de la responsabilité des adultes de donner aux jeunes les moyens de s'émanciper, de devenir des citoyens responsables.

En ce qui concerne la formation, l'intervenante estime qu'il faut l'introduire, ainsi que l'évaluation, dans les hautes écoles formant les futurs enseignants. Il faudrait également prévoir une formation continuée pour toutes les personnes qui travaillent avec des enfants.

M. Pascal Graulus, coordinateur des animations EVRAS au Centre de planning familial Aimer à l'ULB, ajoute que les écoles techniques et professionnelles sont demandeuses d'animations affectives et sexuelles et que des initiatives se développent. Il estime qu'il n'est pas plus difficile, pour les centres de planning, de remplir cette mission.

L'intervenant pense qu'il faut faire vivre ce à quoi on est attaché : pour les centres de planning, il s'agit d'œuvrer à l'émancipation. Il faut éviter la morale et faire jaillir le débat petit à petit.

Pour ce qui concerne la « carte de visite », il estime que c'est une solution vraiment minimale et d'autant moins efficace s'il n'y a pas de relais via une cellule VAS implantée dans les écoles.

En réponse à Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Graulus répond qu'au-delà de 10-15 élèves dans un groupe, c'est plus difficile. Il précise, par ailleurs, qu'il est intéressant de revoir les élèves à des âges différents. Il ajoute que, par rapport aux institutrices maternelles et aux puéricultrices, ces questions sont abordées mais qu'il faudrait une politique encadrée.

Mme Michèle Demeuse, inspectrice des Centres psycho-médico-sociaux, quant à elle, informe les députés que les CPMS font du travail d'éducation à la santé en 4^e et 6^e primaire ainsi qu'en secondaire avec des supports adaptés à l'âge des élèves. À chaque début d'année, les CPMS vont vers les directions et leur font des propositions. Mais certaines écoles restent frileuses et la généralisation de ces activités permettrait d'ouvrir les portes de ces écoles. Certaines d'entre elles évoquent les heures de cours perdues si certaines devaient être consacrées à l'EVRAS. Cependant, la répétition des animations est importante.

Les supports utilisés dans les écoles sont des supports préparés en collaboration avec les centres de planning. Les CPMS vont ensuite vers les élèves et proposent leurs services.

M. Pascal Graulus, coordinateur des animations EVRAS au Centre de planning familial Aimer à l'ULB, revient à la place des parents. Si on devait aller vers la généralisation des animations à l'EVRAS, il serait important d'avoir des échanges avec les parents, des débats, une implication plus large de ceux-ci. Ils doivent avoir leur place, connaître les objectifs et les méthodes de travail des animations EVRAS.

Mme Sylvie Lausberg, la Cellule étude et stratégie du Centre d'Action laïque, fait observer que les échanges portent sur les jeunes scolarisés. Or, certains jeunes ne le sont pas ou sont dans des écoles spécialisées ou dans des institutions de protection de la jeunesse. Le CAL supervise d'ailleurs les conseillers moraux en IPPJ, qui sont aussi professeurs de morale.

Certains cours philosophiques peuvent être aussi des lieux d'animations à la Vie sexuelle et affective.

Mme Michèle Demeuse, inspectrice des Centres psycho-médico-sociaux, estime que les parents sont avertis des animations via le journal de classe, les courriers, les conseils de participation, ... L'intervenante précise que, dans l'enseignement spécialisé, il existe aussi des animations à l'EVRAS.

M. Pascal Graulus, coordinateur des animations EVRAS au Centre de planning familial Aimer à l'ULB, fait observer que parfois un drame (par exemple un avortement chez une jeune fille, la révélation d'une séropositivité, ...) amène l'école à

s'ouvrir. Il ajoute toutefois que telles situations ne sont pas la porte d'entrée souhaitées par les centres de planning.

Mme Michèle Demeuse, inspectrice des Centres psycho-médico-sociaux, évoque encore les visites des élèves dans les centres de planning, en général par demi-classe.

La présidente, au vu des débats, fait observer que tout le monde semble demander un cadre légal à l'EVRAS, tout en considérant que tout ce qui est déjà entrepris est précieux et, certes, mieux que rien.

La présidente revient ensuite à certaines critiques qui sont faites par plusieurs experts à l'égard du « R » (relationnel) de EVRAS. Qu'en pensent les invités ?

Mme Catherine Moureaux (PS) souhaite encore interroger les invités sur la place qu'aurait chacun des acteurs en cas de généralisation.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) explicite le terme d'obscurantisme qu'elle avait employé en rappelant que certains s'étaient abstenus ou avaient voté contre une proposition de résolution associant la Commission communautaire française à la Journée contre l'homophobie et donne pour exemple la proposition de résolution s'associant à la journée contre l'homophobie qui n'a pas été votée.

Mme Sylvie Lausberg, de la Cellule étude et stratégie du Centre d'Action Laïque, concernant la place de chaque acteur, fait observer que les centres de planning ont d'autres missions que les animations et propose d'intégrer une formation continuée, concernant l'EVRAS, dans le cadre des masters et dans le cadre des Hautes Écoles dans les filières pédagogiques.

La question du coût doit être évaluée, mais le coût des IVG également.

Mme Michèle Demeuse, inspectrice des Centres psycho-médico-sociaux, pense que c'est très difficile d'évaluer le coût de la prévention.

Mme Catherine Moureaux (PS) pense qu'on pourrait étudier les parcours des filles qui ont bénéficié d'animations affectives et sexuelles.

Mme Michèle Demeuse, inspectrice des Centres psycho-médico-sociaux, approuve.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) tient à souligner que ce n'est pas l'absence de chiffres qui doit empêcher d'avancer. La situation est plutôt bien connue.

2.8. Exposé de Mme Katty Renard, collaboratrice scientifique d'ULB PROMES, département d'épidémiologie et de promotion de la santé

Mme Katty Renard, auteure de l'étude relative à L'éducation sexuelle à l'école en Communauté française de Belgique, rappelle aux commissaires que l'objectif de l'étude était de faire un état des lieux des compétences (équipes actives et relais) auxquelles peuvent s'adresser les élèves de 2^e, 3^e et 4^e de l'enseignement secondaire, en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle.

L'étude a pris entre deux et trois ans de préparation et s'est étalée sur une année. Il était important, dans le cadre de ce travail de définir l'EVAS ainsi que la formation dont bénéficient les acteurs responsables des animations.

L'objectif final de l'étude était l'évaluation des besoins, la mise en place d'un projet-pilote et de son évaluation (2004-2005), à destination de la Communauté française.

En termes de méthodologie, une enquête a été faite auprès des équipes actives, auprès des relais et auprès des élèves de 2^e, 3^e et 4^e années de l'enseignement secondaire. Et enfin, il fallait procéder à une estimation des besoins en activités relative à l'EVAS.

Cette dernière étape a montré que les animations à l'EVAS étaient faites principalement par les centres de planning familial et les centres PMS et PSE, que ces animations se réalisaient de la 1^{re} année de l'enseignement primaire à la 6^{ème} année de l'enseignement secondaire et cela, dans tous les types d'enseignement. L'étude a cependant fait ressortir l'hétérogénéité et l'inéquité des bénéficiaires ainsi que des sources de financement variées.

Concernant les barrières que suscitent les animations à l'EVAS, ce sont les suivantes : les divers niveaux de compétences ministériels, les méconnaissances des décrets et des attributions de compétences des différents acteurs, l'absence de définition de l'EVAS, l'absence de formation définie par la Commission communautaire française, l'absence d'EVAS dans la programmation scolaire, l'absence d'obligation et enfin les difficultés financières et géographiques.

Les leviers préconisés sont l'établissement d'un cadre pour l'EVAS (collaboration des acteurs et clarification des rôles) et la mise en place de relais.

Mais il reste des difficultés par rapport à la sensibilisation des directions et des difficultés particulières par rapport à l'enseignement spécialisé.

La recherche a montré que, en 2002, 2.957 élèves avaient bénéficié de l'EVAS de la 2^e à la 4^e secondaire : 78 % des élèves au moins une fois, 22 % aucune, 44 % une seule fois, 34 % plusieurs fois et 25 % des élèves de deuxième aucune.

Les élèves n'ayant jamais bénéficié d'animations à l'EVAS représentent 63 % dans l'enseignement professionnel, 26 % dans l'enseignement technique et artistique et 18 % dans l'enseignement général.

L'estimation du besoin en activités EVAS en 2003, et le projet de la ministre de l'Aide à la jeunesse et de la Santé de la Communauté française de l'époque, était de quatre heures d'animation par les centres de planning familial en 4^e et 6^e primaire ainsi que dans le premier (en 2^e) et le deuxième (en 4^e) degrés du secondaire. En termes d'heures, cela signifie 53.224 par an, soit 30.472 heures de plus, puisque 22.752 heures étaient données durant l'année scolaire 2000-2001. De ce nombre d'heures, il faut retirer les heures prescrites par les centres PMS et PSE et ajouter les heures nécessaires à l'enseignement spécialisé (type II).

Le coût de ce programme devrait se calculer en termes de formation et de statut des acteurs, de sources de financement, de subventions et de variété du matériel utilisé.

Suite à ces constats, un programme inter-universitaire a été élaboré en terme de propositions d'objectifs, de thématiques et de stratégies par l'ULg, l'ULB et les FUNDP, et un projet-pilote a été réalisé par l'ULB et les FUNDP.

Ce projet préconisait 4 heures d'animations et 4 heures de préparation et d'évaluation pour 200 classes, données par les CPF (centres de planning familial), les CPMS (centres psycho-médico-sociaux) et les SPSE (Services de Promotion Santé Écoles).

L'objectif était également de s'adresser à des nouvelles écoles et de privilégier l'enseignement primaire et professionnel.

Les écoles concernées devaient utiliser le programme VAS (vie affective et sexuelle) inter-universitaire et une évaluation quantitative et qualitative se ferait auprès des divers acteurs et des élèves de l'enseignement primaire et spécialisé.

Les résultats de ce programme-pilote ont permis d'identifier les freins, le manque de moyens financiers et humain, l'utilité des animations dans l'enseignement primaire (approuvé par 9 élèves sur 10), le degré de satisfaction (8 élèves sur 10 en primaire), la faiblesse de la validité externe, et de poser la question du souhait de la généralisation de ces animations par les équipes concernées.

Les recommandations issues de cette expérience sont les suivantes :

- généralisation : cohérence et équité;
- animateurs extérieurs formés à cet effet;
- pas un cours mais un espace de parole et d'écoute;
- vision positive et accroître les compétences des jeunes dans ce domaine;
- objectifs d'autonomie (relais et connaissance des ressources);
- méthodologie participative (attentes / besoins);
- collaboration entre les divers acteurs pour préparation et évaluation;
- s'inscrire dans la politique globale de PSE;
- renforcer l'enseignement de la biologie humaine dans certains types d'enseignement;
- à long terme, inscrire ces animations à la VAS dans le curriculum scolaire.

Les étapes préconisées pour arriver à la généralisation des animations à l'EVAS étaient les préalables (définition légale, définition de la formulation et diffusion du programme VAS par la Communauté française, l'institutionnalisation (législation contraignante pour le cursus scolaire), la préparation (travail en partenariats, formations spécifiques, processus de promotion de la santé à l'école, mise en place d'une coordination dans les écoles, étendue des animations et dégagements de budgets pour l'engagement des animateurs) et la généralisation.

En 2008, le Parlement de la Communauté française adoptait une résolution recommandant la généralisation des animations à l'EVRAS (le mot « relationnel » est donc ainsi inclus) et les trois gouvernements francophones adoptaient un accord de coopération impliquant l'Aide à la jeunesse, la Promotion de la santé, l'Égalité des chances et l'Enseignement obligatoire en Communauté française, l'Action sociale et la famille à la Commission communautaire française ainsi que la Santé et les Affaires sociales en Région wallonne.

Durant les années 2006-2012, se sont mis en place un appel à projet (2008) et une cartographie des animations en Wallonie et à Bruxelles (2008) tandis que les trois gouvernements francophones prévoyaient de poursuivre la généralisation de l'éducation à la sexualité dans les écoles de la Communauté française.

En 2010-2011, un projet de circulaire visant à encourager la mise en place de l'EVRAS était fait par la ministre de la Santé, Fadila Laanan.

En 2011-2012, un appel à projets était lancé par la ministre de l'Action sociale, Eliane Tillieux, pour augmenter la capacité des centres de planning familial à réaliser des animations. Une collaboration s'est mise en place entre le ministre Emir Kir et la FLCPF pour déterminer les besoins dans la région bruxelloise et dégager des moyens pour y augmenter le nombre d'animations.

2.9. Exposé de Mme Marie-Noëlle Leforestier, responsable des animations EVRAS du centre de planning familial « La famille heureuse »

« Nous proposons des animations portant sur la vie affective, relationnelle et sexuelle principalement dans le cadre scolaire. Notre projet s'inscrit dans le cadre des missions des centres de Planning Familial à savoir la prévention, (globale et spécifique), la promotion de la santé (favoriser le bien être, répondre aux besoins fondamentaux prévenir les comportements à risques), l'éducation et la formation, l'accompagnement à l'autonomie, l'écoute et le respect de soi et de l'autre.

Il vise à :

- Favoriser l'expression et la communication entre pairs dans le respect des valeurs et des différences de chacun.
- Favoriser la prise de conscience de son propre corps et de l'expression de ses besoins de ses émotions, de ses désirs et sensations.
- Découvrir l'existence des diverses réactions possibles aux comportements de l'autre et à son propre comportement.
- Apprendre à identifier et communiquer clairement son ressenti : décoder, mettre des mots justes et exprimer ses c'est apprendre à se respecter soi, à se positionner face à l'autre et Prévenir les passages à l'acte violent.
- Apporter une information sur différents aspects de la vie affective et sexuelle : la connaissance du corps, la contraception, le Sida et autres MST.
- Permettre un échange et une réflexion sur des thèmes et des situations dont il est quelque fois difficile de parler en famille : la puberté, la sexualité, les changements ...

- Permettre de construire un réseau de personnes dans son entourage et de relais à l'extérieur vers qui l'enfant ou le jeune pourra se tourner en cas de difficulté.

- Animations en éducation sexuelle et affective en 5^e et 6^e primaire : « C'est comment grandir ? ».

Les animations portent sur le développement affectif et corporel. L'entrée dans la puberté est porteuse de beaucoup de questions et de difficultés à discerner le ressenti. Le corps et la pensée de l'enfant évoluent, les rapports aux pairs et aux parents se modifient. Le moment est venu de parler avec l'élève de l'adolescence, de répondre à ses questions, de l'informer et de le rassurer sur les transformations corporelles, sur les représentations erronées qu'il a parfois déjà de la sexualité adulte (dues à l'usage de la pornographie sur internet, par exemple).

Les séances sont l'occasion d'aborder :

- Les questions qui concernent les changements dans mon corps, dans ma tête, les différences liées au fait d'être une fille ou un garçon.
- La conception, la grossesse, la naissance et les handicaps; c'est une période où se pose fortement la question de la normalité et de l'anormalité, reflet de l'insécurité qui émerge de l'ensemble des changements auxquels l'enfant est soumis à cet âge.
- Les risques liés au Sida et autres MST.
- La relation à l'autre : comment aborder une personne de l'autre sexe comment lui parler. Le sentiment amoureux, quels sont les actes à poser et comment se respecter l'un l'autre ?
- Les différences culturelles dans le vécu des relations affectives et sexuelles.
- Les plaisirs : ce que l'on peut trouver avec son corps, mais aussi ce que procure les relations affectives.
- L'expression des émotions liées au passage de l'école primaire à l'école secondaire. Animation en ESA (éducation sexuelle et affective) dans l'enseignement secondaire.

Nous organisons des cartes de visites dans les écoles secondaires pour les classes de 2^e, 4^e et 5^e. Nous rencontrons les élèves pour leur donner des informations qui leur permettront d'identifier un réseau de personnes et d'institutions ressources susceptibles de leur répondre, de les orienter ou de les accompagner dans leur questionnements sur la vie relationnelle, affective et sexuelle. Nous y présentons

les missions des centres de planning et les services offerts : consultations médicales, dépistages, tests de grossesse, dépannages pilule, consultations psychologiques, conjugales, sociales et juridiques ainsi qu'une permanence jeune sans rendez-vous le mercredi après-midi. Le retour de ces cartes de visites est réel lors des consultations médicales pour ce qui concerne par exemple les premières demandes de contraception.

Pour les autres classes de 1^e, 3^e, 6^e et 7^e secondaire, l'équipe a une action de prévention et d'information. Les séances d'information permettent aux jeunes, à travers les échanges et les réponses de l'animateur de réajuster les informations souvent incomplètes et erronées. Ils abordent leurs valeurs, leurs croyances philosophiques ou religieuses, se découvrent et découvrent l'autre. Ils se positionnent, se repositionnent, se questionnent et s'écoutent dans un climat que l'animateur veut empreint de respect.

Ces séances d'animation visent à permettre aux jeunes de se concentrer sur son vécu, son ressenti, ce qu'il a envie ou pas ses limites, s'interroger sur son être-soi, son identité, la difficulté à se construire.

Aborder et répondre aux questions sur les moyens de contraceptions, les MST ... et aller vers une responsabilisation pour soi et pour l'autre en ce qui concerne les comportements à risque.

Les thèmes les plus abordés sont :

- La confiance en soi, en l'autre.
- Reconnaître et exprimer ses émotions et ses désirs.
- La relation amicale, amoureuse à l'adolescence, représentations, valeurs ...
- La représentation de la femme et de l'homme à l'adolescence entre cliché et réalité.
- L'amour et la sexualité à l'adolescence, réflexion autour des valeurs (première fois, virginité, choix du partenaire ...).
- Identifier et reconnaître les différentes contraceptions comme moyen de planifier les naissances et éviter une grossesse non désirée.
- L'IVG et son cadre légal.
- Les risques liés au sida et autres MST, dépistage.
- Les orientations sexuelles et le respect de celle-ci.

- Les différences culturelles dans le vécu des relations affectives et culturelles.

À titre expérimental nous avons assuré une permanence les lundis matin dans une école secondaire Le POP (porte ouverte planning) afin de permettre aux jeunes de rencontrer une personne de l'équipe du planning familial pour répondre aux différentes questions portant sur la vie affective et sexuelle. Cette plage disponible pour les jeunes pendant le temps de la récréation est peu fréquentée et cela amène donc les équipes tant éducative que l'équipe du planning à réfléchir sur la pertinence de ce projet.

Dans le cadre de la journée mondiale du sida depuis 3 ans déjà nous organisons en collaboration avec les écoles secondaires une journée spécifique.

Nos objectifs de cette journée :

- Sensibiliser les jeunes et les professeurs à la lutte contre le Sida et les autres MST.
- Lutter contre les préjugés informer en termes de prévention.
- Mener les réflexions sur les conduites à risques.
- Informer sur les structures de dépistage et d'aide.
- Mener une réflexion sur la séropositivité et sur la maladie.

Cette journée se déroule en deux temps, en amont dans l'école où l'équipe pluridisciplinaire du planning expose et répond aux questions des jeunes sur la problématique du sida, puis quelque jours plus tard les jeunes sont invités à se présenter au planning familial où nous leur proposons un test de dépistage gratuit.

Ce projet rencontre réellement la demande des jeunes. Il est soutenu :

- Par la commune de Saint-Josse-ten-Noode.
- Par le laboratoire qui a passé un accord avec le planning pour le remboursement du test.
- Par la disponibilité de l'équipe pluridisciplinaire du planning.
- Par le corps enseignant qui c'est engagé à être le relais entre le jeune et le planning.
- Par la plate forme prévention sida ainsi que par la fédération laïque des centres de planning familial.

En conclusion, nous pouvons constater que les collaborations restent encore difficiles à orchestrer.

Il nous semble que cela tient à divers facteurs :

- Les dimensions des institutions.
- Les dérapages d'organisation.
- Les difficultés d'adaptations.
- L'inadéquation entre le projet élaboré par l'équipe du planning et les attentes réelles de publique ciblé.

Les problèmes internes inhérents aux différentes équipes.

- Le constat que les animations dépendent parfois du bon vouloir de chaque établissement.
- L'équipe d'animation travaille en respectant ses valeurs laïques et poursuit ses actions de prévention dans le respect des croyances philosophiques de chacun. ».

2.10.Exposé de M. Guy De Keyser, secrétaire général du SeGEC (Fédération des centres PMS)

M. Guy De Keyser, secrétaire général du SeGEC, remarque que le Comité est essentiellement féminin comme c'est souvent le cas pour ce type de thématique.

L'intervenant précise ensuite qu'en tant que psychologue, il a travaillé longtemps en centre PMS, qu'il a rejoint la Fédération des CPMS libre depuis huit ans et qu'il fut, dans ce cadre, coordinateur des CPMS pour l'EVRAS. Il est également membre actuellement du Conseil supérieur des CPMS.

M. Guy De Keyser en vient ensuite à son exposé proprement dit sur la question de l'EVRAS.

De quoi parle-t-on ?

- de l'égalité du droit à l'information sur ces questions qui concernent la vie personnelle des individus, quel que soit leur identification sexuelle ?
- d'un problème de santé publique lié, entre autre, aux maladies sexuellement transmissibles ?
- du bien-être de chaque personne ?

- de l'apprentissage de la vie en société, de ses règles en matière de droits et de devoirs ?
- de la construction d'une relation harmonieuse ?
- de la prévention en matière de risques (aspects protectionnels et sensibilisation) ?
- d'une éducation à l'estime de soi et/ou de l'autre ?

Qui est concerné ?

- les enfants et les jeunes comme public-cible et acteurs de leur devenir;
- les parents;
- l'école et ses composantes (chefs d'établissement, équipes éducatives);
- les intervenants en milieu scolaire (CPMS, SPSE);
- les intervenants extra scolaire (plannings, centres de santé mentale, AMO);
- les médias;
- les technologies de l'information et de la communication (TIC);
- les instances gouvernementales.

Les balises en Fédération Wallonie Bruxelles

Le décret Missions de 1997

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chaque élève,
- amener tous les élèves à s'approprier les savoirs et à acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre tout leur vie, etc.,
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, etc.,
- assurer à tous les élèves les chances égales d'émancipation sociale,
- et tout récemment (par la modification de son article 8), veiller à ce que chaque établissement éduque à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Le décret Missions des CPMS en 2006

Il précise les axes de la prévention et d'éducation à la santé.

Le décret Promotion de la Santé à l'école en 2001**Le décret de 1988 relatif à l'aide aux enfants victimes de la maltraitance****La déclaration de politique communautaire en matière de santé**

Elle met en exergue les points suivants :

- prévention du suicide, des assuétudes, de la violence, des jeux dangereux, lutte contre l'homophobie, décrochage, EVRAS, identité du genre, promotion des attitudes saines en matière d'alimentation, etc.,
- nécessité de coordonner les différents intervenants : cellules « Bien-être »,
- projets pilotes en matière d'EVRAS.

Des recommandations en matière d'EVRAS

- L'EVRAS doit s'inscrire dans une politique globale de promotion de la santé.
- La problématique ne se réduit pas à des modalités (nombre d'heures, à tel niveau d'enseignement, etc.), ni à des contenus de cours.
- L'EVRAS doit s'inscrire dans la durée et dans un projet global modulé en fonction des contextes et des besoins.
- Promouvoir le bien-être de tous en développant progressivement une stratégie d'éducation et des valeurs sous-jacentes.
- Relier et coordonner les différents acteurs en veillant aux spécificités de chacun, et pouvoir disposer d'acteurs compétents.
- Intégrer la thématique dans certains cours.
- Le chef d'établissement doit veiller à impliquer les CPMS, les SPSE en collaboration avec les centres de planning familial dans le cadre du projet d'établissement.

Quelle politique avec quels moyens ?

En conclusion, le SeGEC soulève les points suivants :

- l'accord sur le principe d'inclure la thématique EVRAS dans le cursus scolaire;
- le décalage entre les intentions de la Déclaration de politique communautaire (DPC) et les ressources disponibles;
- l'absence de politique éducative au niveau des médias;
- la nécessité de cohérence et de coordination;
- la question du « contrôle » des TIC au niveau des jeunes;
- la nécessité du soutien aux familles;
- la nécessité de revoir le mode d'encadrement des CPMS (normes de 1960 : un ETP par tranche de 1.600 élèves).

De manière générale, les missions demandées à l'école augmentent, ce qui la met en difficulté par rapport à sa mission première.

2.11. Discussion

Mme Gisèle Mandaila (FDF) remercie les invités pour leur exposé et insiste sur le fait que l'EVRAS doit s'inscrire dans un contexte global. L'important est de favoriser l'autonomie des jeunes et, dès lors, de faire en sorte qu'ils puissent trouver l'information dont ils ont besoin au bon moment.

L'intervenante souhaite, ensuite, interroger les experts présents sur la formation des acteurs de l'EVRAS, sur l'information et le soutien aux familles qui doivent pouvoir s'impliquer et ce, dans les différents milieux culturels, et sur l'information quant aux mutilations génitales féminines (MGF).

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) s'associe à ces remerciements et fait observer que ce jour est important puisque la généralisation de l'EVRAS a été adoptée par la commission de l'Enseignement du Parlement de la Communauté française. Elle s'en réjouit bien qu'il reste à discuter des moyens qui devront être dégagés.

À Katty Renard, l'intervenante demande qui sont les relais qu'elle évoque : les centres de planning, les généralistes, les hôpitaux ou les pharmaciens. Faudrait-il envisager un réseau de relais ?

Elle estime, par ailleurs, que le nombre de jeunes ayant des relations sexuelles est assez important. Observe-t-on une différence d'âge entre les filles et les garçons ?

Elle revient encore aux politiques suédoises, qu'elle a pu observer, et notamment la loi cadre sur les violences faites aux femmes. Cette loi a eu des implications dans des modules de cours dans les écoles basés sur plus de respect entre filles et garçons et a fait remonter l'âge moyen des premières relations sexuelles.

Mme Braeckman revient ensuite aux freins qui persistent par rapport à la généralisation de l'EVRAS malgré la volonté des parlementaires de la mettre en œuvre. Quels sont-ils ? Viennent-ils de la communauté catholique ?

Elle constate que le secrétaire général du SeGEC voit les limites d'un dispositif de généralisation et de son inscription dans une politique globale, notamment en terme d'organisation. Mais la députée estime que l'EVRAS est prioritaire et que le vote intervenu au Parlement de la Communauté française est une avancée.

Le SeGEC considère-t-il que l'éducation affective et sexuelle doit être particulièrement ciblée ou qu'elle doit plutôt être diluée dans une thématique générale de bien-être, d'égalité de genre et de citoyenneté ? Cette éducation devrait-elle, d'après Guy De Keyser, être prise en charge essentiellement par les centres de planning familial ou par les acteurs de l'école ?

Mme Catherine Moureaux (PS) souscrit à l'intervention de l'oratrice précédente. En tant que médecin généraliste, elle a rencontré de très jeunes filles ayant eu des rapports sexuels. Elle constate qu'elles sont issues de milieux défavorisés et insiste sur le fait qu'il s'agit d'un problème social et d'une question de santé qui doivent être un axe prioritaire dans les écoles.

À Katty Renard, la députée demande quels ont été les freins observés dans le cadre du projet pilote. Le vote de la modification du « décret missions » est, certes, une avancée mais il faut s'attaquer aux freins.

Elle souhaite avoir l'appréciation de Mme Renard sur la « carte de visite ».

Mme Moureaux évoque ensuite l'approche pilote à Charleroi au sein des écoles maternelles et fait observer que si les centres de planning restent les experts de référence, il faudrait également introduire une formation spécifique dans la formation initiale des futurs enseignants.

À Guy De Keyser, la députée demande comment il envisage la place des centres de planning et des autres intervenants extérieurs dans le cadre d'une vision riche et complexe de la thématique de l'EVRAS.

En ce qui concerne les médias, l'intervenante estime que l'éducation aux médias doit avoir sa place dans les animations afin que les élèves apprennent à se positionner.

Par ailleurs, le CAL a soulevé le problème apparu lors de l'évaluation, par la ministre de l'Enseignement, des cellules « Bien-être ». Il en ressort que l'EVRAS vient en quinzième position des préoccupations. Qu'en pense le SeGEC ?

Et, enfin, à Marie-Noëlle Leforestier, la députée demande qui choisit les thèmes abordés lors des animations. Un cadre général est-il fixé ?

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) remercie la présidente pour cette série d'auditions et pense qu'il est très positif que le vote du Parlement de la Communauté française soit intervenu au moment des travaux du Comité d'avis du Parlement francophone bruxellois sur la thématique de l'EVRAS.

Elle demande aux intervenants extérieurs comment ils accueillent cette avancée, quelles seront, selon eux, les difficultés de coordination de la mise en place d'un dispositif, quelle sera désormais la place de l'EVRAS dans les cellules « Bien-être » et quelle forme revêtra le soutien aux familles.

Mme Sfia Bouarfa (PS) remercie, à son tour, les invités pour leur exposé et en vient aux chiffres donnés par Mme Katty Renard. Elle souhaite connaître leur ventilation entre filles et garçons et souhaite savoir également si les choses sont abordées différemment pour les unes et les autres.

La députée souhaite également avoir des précisions sur la ventilation géographique des chiffres, entre Bruxelles et la Wallonie, notamment, mais aussi par rapport à la Flandre.

Elle aborde ensuite la question ethno-psycho-sociale. Des différences sont-elles prises en compte par rapport aux milieux sociaux, religieux et intellectuels des élèves ?

Pour ce qui concerne les moyens, l'intervenante pense qu'il faut répartir ceux-ci par rapport aux publics cibles.

La députée insiste également sur la question de la santé et estime que cet aspect doit être pris en compte au moins autant que l'aspect épanouissement personnel. Elle interroge les intervenants extérieurs sur

le rôle de l'école dans cette thématique, au-delà de sa mission première d'apprentissage.

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR), après avoir remercié les invités, leur demande quel pourrait être le rôle des « cartes de visite » et demande au représentant du SeGEC si ce dernier est favorable à la généralisation de l'EVRAS.

Elle demande également quels modèles d'interventions dans les écoles se dégagent et ce qui est mis en place suite à l'évaluation faite par la ministre de l'Enseignement.

Réponses de Mme Katty Renard

– Formation des acteurs

Ils reçoivent une formation spécifique aux animations qu'il s'agisse des animateurs des centres de planning familial, de CPMS ou des CPSE.

– Les relais

Il est important de ne pas plaquer des animations mais de les coordonner et de les préparer avec les écoles.

Une piste pour l'organisation des relais pourrait être des panneaux affichés dans l'école, proposant des noms et coordonnées de personnes de référence ainsi que les services, institutions et associations proches de l'école proposant des services ou actions dans le domaine de la prévention et de la santé. Ce dernier moyen d'actions minimal doit être utilisé dans un cadre de coordination avec les acteurs des écoles concernées.

Une suggestion serait d'utiliser les journées pédagogiques pour organiser des journées santé, ou la période qui succède à la session d'examens.

– PMS ou centres de planning familial pour les animations ?

L'important c'est que les personnels soient formés et qu'il existe une collaboration de réseaux ainsi qu'une ouverture sur l'extérieur : médecins, etc.

En effet, les projets « Bien-être » et l'EVRAS se mettent souvent en place suite à un problème.

– Les freins

La collaboration entre institutions, les financements, les différents niveaux de pouvoir concernés.

– La « carte de visite »

Les « cartes de visite » sont des animations durant lesquelles sont définis les missions d'un centre de planning familial et les services proposés aux jeunes. Elles peuvent être une bonne solution pour autant qu'elle s'inscrive dans un projet global. Il faut donc des relais au sein des écoles, de façon à ce que les élèves identifient les personnes qui peuvent les orienter.

– En ce qui concerne le sigle « EVRAS »

En 2003, l'état des lieux visait les animations à l'EVAS. C'est au fil du temps et des travaux que les termes « relationnel » et donc le « R » a dû être ajouté.

Mme Katty Renard se réjouit du vote qui vient d'intervenir concernant l'EVRAS mais espère que le relationnel ne va pas évincer le sexuel. La question de la sexualité doit être abordée.

– Ventilation filles / garçons

L'idéal serait que les animations se déroulent en trois temps : une partie en commun, une partie séparément et une troisième partie en commun. Cette pratique nécessite au moins deux animateurs par classe. Cela augmente le besoin en professionnels formés à cet effet. Il n'y a pas de cartographie globale.

– Spécificités à Bruxelles

Certes, il y a des spécificités à prendre en compte à Bruxelles mais également à Charleroi, à Tubize, etc. C'est le temps de préparation aux animations qui doit aborder les spécificités des groupes abordés.

– Expérience de Charleroi

L'expérience de Charleroi concernait les 3^e maternelle, 1^{re} et 2^e primaire, et était prise en charge par un médecin, Mme Fabienne Henry, directrice du PSE de la Ville de Bruxelles.

Réponses de M. Guy De Keyser

– *Le soutien aux familles*

Il ne faut pas négliger ce à quoi les parents peuvent être utiles, notamment au moment de la petite enfance. La difficulté pour eux vient du discours que les enfants entendent à l'extérieur et qui est en concurrence avec celui des parents. Il est donc nécessaire de soutenir les parents.

– *La formation initiale des enseignants*

Cette formation étant en discussion (durée, contenu), l'EVRAS pourrait être abordé. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que le moment des animations doit être préparé et doit avoir un suivi. Que faut-il, dès lors, mettre en place ?

– *Cellules « Bien-être » ou animations EVAS*

Le fil rouge est la santé. On ne peut pas, en effet, passer à côté des questions liées à la vie privée des jeunes.

– *Le rôle de l'école*

On ne peut pas demander aux enseignants de prendre en charge les animations, eux qui sont dans une position d'évaluation et de certification. Il faut éviter la moralisation et il est plus indiqué que chacun reste dans son cadre par rapport aux jeunes, une sorte de neutralité constructive.

– *La mise en places des cellules « Bien-être »*

On verra ce qu'apportera l'expérience mais il est vrai que l'EVRAS ne fait pas partie des demandes les plus nombreuses dans le cadre de l'appel à projets. Les choix des enseignants se portent plutôt sur la thématique de la prévention à la violence.

– *Centres de planning familial ou PMS pour les animations ?*

Il faut développer une structure de cellules où les acteurs puissent se connaître et discuter de ce qu'il faut mettre en place, de quelle manière et avec quel rôle pour chacun.

– *La formation*

Il serait largement utile de former les chefs d'établissement aux problématiques santé.

En effet, en cas d'abus sexuel notamment, il faut éviter que le CPMS « débarque » ponctuellement pour des questions de sécurité. Il faut établir un cadre d'accompagnement sécurisé d'abord et s'adresser au pouvoir judiciaire, le cas échéant.

– *Intervenants*

Les intervenants à l'EVRAS doivent être des intervenants extérieurs au sein de l'école. Le problème est que ceux-ci sont débordés.

Réponses de Mme Marie-Noëlle Leforestier

– *Animateurs de l'EVRAS*

Les animateurs de l'EVRAS sont et doivent rester formés par les centres de planning familial qui travaillent en trois phases : observation, co-animation et animation.

– *Méthodologie dans le cadre des animations*

Il faut faire connaissance avec l'école concernées, prendre des contacts et créer des outils. Il ne s'agit en aucun cas de thérapie mais d'animations qui partent de la demande du groupe. Il y a toutefois des messages à faire passer à tous les jeunes.

– *Méthodologie de la Famille heureuse*

Les filles et les garçons sont séparés pour la première partie de l'animation. Il y a ensuite une mise en commun ou la désignation d'un / d'une porte-parole pour l'autre groupe. Le professeur ne participe pas mais peut venir à la fin si les élèves désirent lui faire un compte rendu.

– *Influence des médias*

Les jeunes viennent avec les technologies, les animateurs partent de la loi.

– *Carte de visite*

C'est une méthode utilisée dans les écoles qui développent un projet à long terme notamment pour les élèves qui doublent, trissent, ...

– *Nouveau projet*

Il s'agit de la mise en place de nouveaux relais au sein des écoles. Ce sont alors souvent les éducateurs qui contactent les centres de planning et relaient les soucis des élèves.

Il s'agit également du projet POP (portes ouvertes planning) le lundi matin, précisément au lendemain des week-end. Mais ce projet ne fonctionne pas bien.

Il faut rester toujours créatif.

– *Mutilations génitales féminines*

La Famille heureuse ainsi que certains médecins ont fait une formation auprès du GAMS (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles).

Mme Catherine Moureaux (PS) demande à l'intervenante des précisions sur l'expérience à Charleroi.

Mme Marie-Noëlle Leforestier explique que durant trois années, un travail a été fait avec les 3^e maternelle, les 1^{er} et 2^e primaire sur l'estime de soi et la relation avec l'autre. Il apparaît une plus grande facilité pour ces enfants à communiquer sur ce sujet.

La présidente remercie les trois intervenants extérieurs.

3. Avis

Suite à l'exposé du ministre Emir Kir, en charge de l'Action sociale et de la Famille, et suite aux auditions contenues dans ce rapport, après discussions et avec l'assentiment unanime des membres du Comité d'avis, ce dernier a pris la décision d'élaborer des recommandations, tenant compte également du décret de la Communauté française modifiant diverses dispositions et, plus particulièrement, les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ⁽¹⁸⁾.

3.1. Recommandations

Le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre hommes et femmes recommande :

1. Une concertation avec le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de définir officiellement le concept d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en intégrant chacun de

ces éléments et en n'éluant aucune dimension de cette éducation, dans le respect de l'égalité des genres et des chances.

2. De veiller à ce que les animations EVRAS organisées dans les établissements scolaires le soient avec au minimum un intervenant extérieur, formé spécifiquement à l'EVRAS. À cet effet, de tenir compte de l'expertise développée en la matière par les centres de planning familiaux.
3. De mettre en place un système de formations pour les acteurs participant de près ou de loin au processus de l'EVRAS (enseignants et personnes relais dans l'école) en tenant compte de l'expertise des centres de planning familial.
4. De veiller à ce que seuls des acteurs publics et associations non-lucratives de droit privé soient sollicités dans le cadres des animations et de veiller à ce que les acteurs privés de types firmes pharmaceutiques ne prennent pas part aux animations EVRAS.
5. De clarifier les rôles respectifs des centres PMS, de la Promotion de la Santé à l'École (PSE) et du secteur du planning familial en ce qui concerne les missions d'éducation à la santé sexuelle en milieu scolaire.
6. De mettre en place le programme EVRAS sur l'ensemble du cursus scolaire et dans tous les types d'enseignement dans la mesure des moyens disponibles.
7. De lier l'EVRAS à une enveloppe budgétaire suffisante tant au niveau de l'enseignement que de la santé et des affaires sociales.
8. D'informer et de sensibiliser les parents au projet EVRAS en début d'année scolaire, dans le cadre du projet d'établissement.
9. De veiller à ce que les élèves qui fréquentent l'enseignement technique et professionnel constituent un groupe-cible privilégié pour bénéficier des animations EVRAS, sans négliger l'ensemble des élèves en Communauté française.
10. De systématiser la diffusion de l'information auprès des élèves concernant les personnes de références relatives à l'EVRAS à l'intérieur et à l'extérieur du milieu scolaire
11. D'affiner l'outil de recueil de données Localis et le rendre pérenne dans la mesure des moyens disponibles.

(18) Doc. PCF n° 380 (2012-2013) n° 1 – article 49.

3.2. Vote sur l'avis

Le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a adopté l'avis à l'unanimité des 7 membres présents.

4. Approbation du chapitre II – L'EVRAS

Le chapitre II du rapport relatif aux politiques de genre, concernant l'EVRAS, a été adopté à l'unanimité des 7 membres présents.

Les Rapporteurs,

La Présidente,

Ahmed MOUHSSIN
Gisèle MANDAILA
Catherine MOUREAUX

Viviane TEITELBAUM

